



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) ↗

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 25/04/2023 /

Dossier complet le : 27/04/2023 /

N° d'enregistrement : F01123P0086

1 Intitulé du projet

Création d'espaces de co-living dans deux résidences hôtelières, d'une résidence mobilité, de commerce & artisanats et de stationnements (96 places) et d'espaces verts - Bagnolet (93)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Nexity IR Programmes Grand Paris

Raison sociale

N° SIRET

82435076300010

Type de société (SA, SCI...)

SAS

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

Solau

Prénom(s)

Quentin

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Rubrique 39° : « a) travaux et constructions qui créent une surface de plancher au sens de l'article R. 111-22 du code de l'urbanisme ou une emprise au sol au sens de l'article R. * 420-1 du même code supérieure ou égale à 10 000 m ² ». Rubrique 41°a). Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs. Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus.	Surface de plancher développée : 14 507 m ² . Assiette de l'opération : environ 5 233 m ² . (parcelles cadastrales OR 303).

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet est adressé au 10 rue Parmentier à Bagnolet (93). Il consiste en l'aménagement de la parcelle UA 91A28. La parcelle accueillera la construction d'un bâtiment accueillant des espaces de co-living (9 583 m²), une résidence mobilité (4 773 m²), de commerce & artisanat (166 m²) et de stationnements (96 places), et en la création d'espaces verts de haute qualité écologique. Seule une partie de la façade nord-ouest du bâtiment conservé sera refermée suite à sa démolition. Un passage sous le bâtiment permet une connexion entre la rue et les espaces verts en cœur d'îlot. A l'heure actuelle, le terrain accueille les bâtiments d'un ancien hôtel qui sera en partie démolit. Le bâtiment à ce jour est vide, avec des espaces extérieurs enfrichés. Il est accessible par les rues Parmentier à l'ouest, et l'avenue Gambetta au sud-est.

4.2 Objectifs du projet

Le projet consiste en la construction d'un bâtiment accueillant des espaces de co-living (302 logements), d'une résidence mobilité (157 unités), de commerce & artisanat et de stationnements (96 places) et en la création d'espaces verts. Il s'inscrit en accord avec le PLUi Est Ensemble : le périmètre est classé en zone UA 91A28 qui correspond à une zone d'activités économiques. Le projet a une emprise au sol de 2 640 m² sur une parcelle de 5 233 m² soit moins de 80% d'emprise au sol comme attendue dans le PLUi. Le projet prévoit une surface de 1418,98 m² de pleine terre soit plus de 15% de surface en cohérence avec le PLUi. Le coefficient de biotope de 20% attendu dans le PLUi est dépassé avec une valeur de 1183 m² pour 1 046 m² minimum (PLUi). 34 arbres sont de plus plantés dans les espaces verts pour 24 minimum (PLUi). Le projet respecte également l'OAP thématique Environnement Biodiversité, nature et eau en ville ainsi que Santé, risque et nuisances. Le projet prévoit la création de 1855m² d'espaces verts dont 863 m² de toitures végétalisées participant au renforcement de la liaison écologique à proximité, réduisant le phénomène d'îlot de chaleur urbain. Les enjeux sanitaires liés à la pollution de l'air et aux bruits des infrastructures de transport terrestre sont notables dans l'emprise du site notamment lié à la présence du périphérique à l'ouest.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le projet occupe la parcelle OR303. Le projet s'implante sur l'emprise d'un ancien hôtel de R+1 à R+7 sur 1 à 3 niveaux enterrés, aujourd'hui abandonné. Les travaux préalables vont consister en la démolition d'une partie des bâtiments existants, la préparation des terrains avant construction (nettoyage, terrassement). Il nécessitera la démolition d'une partie des bâtiments en place. Seul le bâtiment situé au sud-est est conservé. Les travaux consisteront par la suite à la construction d'un nouveau bâtiment, la réhabilitation d'un bâtiment ainsi que l'aménagement et le paysagement des espaces extérieurs. Les déchets issus des travaux seront évacués dans des filières spécialisées en favorisant des filières de valorisation. Lors des travaux, 96 places de stationnements créés dans le volume du parking existant qui est conservé.

Les prescriptions établies dans les différentes études techniques réalisées et en cours de réalisation (études géotechniques réalisées par GEOLIA, diagnostic flash biodiversité par TRANS-FAIRE, diagnostic déchet par EXIM du 10 octobre 2019) seront intégrées durant la phase travaux et la phase d'exploitation.

Nexity s'engage à réduire les nuisances du chantier, au travers d'une charte de chantier propre. De plus, dans le cadre de la démarche environnementale pour la résidence hôtelière, des dispositions sont prises pour limiter les nuisances de chantier, préserver l'environnement et les riverains, notamment par la maîtrise du bruit, de la pollution de l'eau et des sols, des poussières, des déchets et des dégradations.

Phasage des travaux

La date prévue de livraison est prévue 28 mois après le démarrage des travaux.

Le projet sera réalisé en une phase.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Dans sa phase d'exploitation, le projet permettra l'accueil pour RH mobilité d'environ 160 personnes, pour le Coliving d'environ 325 personnes, le commerce (variable en fonction du preneur). Une partie des espaces du projet seront par la suite rétrocédée à la mairie de Bagnolet..

La gestion des déchets se fera grâce à l'implantation de locaux de stockage, le compostage, le tri seront mis en place.

Le projet prévoit de considérer les eaux pluviales comme une ressource. Les objectifs réglementaires que le projet respectera seront : l'abattement des pluies de 8 mm par « évapo-transpiration-infiltration » sur 24h, la rétention/infiltration des eaux pluviales pour une pluie d'occurrence 10 ans avant rejet à débit limité à une raison de 10 l/s/ha, conformément au PLUI.

Les exutoires seront : le sol en place dans la mesure où ils permettent l'infiltration des eaux pluviales, et le réseau d'assainissement départemental côté rue Parmentier. La surface active de pluie courante est de 1326 m² pour un coefficient de 0,25 et de pluie forte est de 2467 m² pour un coefficient de 0,47. L'eau sera stockée dans le jardin de pluie et dans les noues étanches (volume 78 m³) utilisé pour l'arrosage dans un but de préservation de la ressource et réduire la consommation d'eau en phase d'exploitation.

Les accès véhicules se feront par la rue Parmentier et les accès piétons se feront soit par la rue Parmentier, soit par le parc attenant.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à un permis de construire.

Le projet est soumis à une demande de permis de démolir.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Assiette de l'opération	5 233 m ²
Surface de plancher créée par le projet	14 507 m ²
Surface d'espaces extérieurs	2 416 m ²
Hauteur des constructions	R+8.
Nombre de logements créés	459 logements hôteliers et touristiques
Places de stationnement créées	96 places

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 10 Voie : rue Parmentier

Lieu-dit :

Localité : Bagnolet

Code postal : 93170 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 2.41443° Lat. : 48.86962°

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLUi Est Ensemble / le périmètre est classé en zone UA 91A28 qui correspond à une zone d'activités économiques

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas compris dans un périmètre de ZNIEFF. Les ZNIEFF les plus proches sont situées pour la plus proche à environ 600 m. Il s'agit des ZNIEFF de type 1 intitulées Boisements et prairies du Parc des Guilands (110030007) à environ 600 mètres et Parc des Beaumonts (110020465) à environ 2,8 km, Prairies humides au fort de Noisy (110020470) à environ 2,7 km. Voir annexe.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas en zone de montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas compris dans un périmètre de APB. L'APB le plus proche est situé à environ 3 km. Il est intitulé Glacis du Fort de Noisy-le-Sec. Voir annexe.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas proche d'un littoral.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné. La réserve naturelle régionale la plus proche se situe à environ 12 km. Il s'agit Des Îles de Chelles. Voir annexe.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un plan de prévention du bruit dans l'environnement avait été adopté par le Conseil Communautaire d'Est Ensemble en 2015 pour une période de 5 ans. La Métropole du Grand Paris dont fait partie la commune de Bagnolet a élaboré son PPBE qui a été approuvé le 4 décembre 2019. La commune est bien concernée par un PPBE.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas recensé comme bien inscrit au patrimoine mondial et n'est pas compris dans le périmètre d'un monument historique, ni d'un site patrimonial. Le monument historique le plus près est l'Eglise Saint-Leu Saint-Gilles située à environ 400 m à l'est.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La DRIEAT a établi une cartographie des enveloppes d'alerte zones humides en Ile-de-France. Le site est concerné par la classe B : « probabilité importante de zones humides, mais le caractère humide et les limites restent à vérifier et à préciser » dans la partie nord-ouest. Le site est de plus végétalisé sur une partie de son emprise. Voir annexe.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est concernée par un PPRN intitulé Plan de Prévention des Risques Naturels mouvements de terrain Cavités souterraine pour l'aléa « Mouvement de terrain, affaissement et effondrements prescrit le 30 mars 2004. Le site du projet n'est pas inclus dans le zonage réglementaire du PPRN. Voir annexe.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par des sites BASIAS ou BASOL. Plusieurs sites sont situés à proximité de l'emprise. Il s'agit d'une ancienne fonderie de métaux légers, d'une société de fabrication de colorants et de pigments et d'encre et d'une société de fabrication, transformation et/ou dépôt de matières plastiques de base, de peintures, vernis, encres et mastics ou solvants et d'articles en verre et atelier d'argent (Activité terminée). Aucune source potentielle de pollution n'a été mise en évidence au droit du site mis à part les éventuels remblais lors des investigations réalisées par GEOLIA.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé dans la zone de répartition des eaux de l'Albien-Néocombien captif 03001 (eaux souterraines à partir de la côte - 500m). L'aquifère de l'Albien est inscrit en Zone de Répartition des Eaux.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site ne se situe pas dans un périmètre de captage d'eau. L'eau alimentant la commune de Bagnolet provient de la Marne traitée à l'usine de Neuilly-sur-Marne.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas dans un site inscrit.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas dans une zone Natura 2000. Le site Natura 2000 le plus proche se trouve à environ 1 km au sud-est et est intitulé « Sites de Seine-Saint-Denis (FR1112013) ». Voir annexe.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas dans un site classé. Le site classé le plus proche est « Église Saint-Leu-Saint-Gilles » situé à moins de 500 m du site. L'emprise du projet est concerné par le périmètre de protection des Monuments Historiques.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'arrivée de nouvelles activités et de nouveaux habitants s'accompagne de consommations en eau potable. En 2020, en France, la consommation moyenne d'eau potable par habitant est de 149 litres par jour. Les bâtiments seront reliés au réseau de la commune. L'eau potable distribuée sur le territoire d'Est Ensemble provient de l'usine de Neuilly-sur-Marne, par le biais du pompage du cours d'eau de la Marne. L'usine de Neuilly-sur-Marne/Noisy-le-Grand assure en moyenne une production d'environ 280 000 m ³ /j pour une capacité de production maximale de 600 000 m ³ /j. Elle assurera l'approvisionnement du site.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	D'après les cartographies du BRGM, le secteur se trouve en aléa fort de retrait gonflement des argiles. Les études menées par GEOLIA en 2019 précisent que les résultats des sondages ont mis en évidence des anomalies (sur-épaisseurs de remblais, sur-épaisseur de colluvions, dissolution, carrière non recensée...) jusqu'à des profondeurs variables qu'il conviendra de compléter lors des études ultérieures du projet. Il n'est pas concerné par un risque de débordements de nappe. Les études réalisées par GEOLIA en 2019 et 2020 n'ont pas mis en avant la présence d'eau.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La réalisation de niveaux de sous-sol dans la coque du parking existant dans lequel reconstruit des planchers pour l'adapter aux besoins du projet permet de réduire le volume de matériaux excavés. De plus la réalisation du projet nécessite la démolition d'une partie des bâtiments en place dont le traitement et la réutilisation seront étudiés. Les matériaux de démolition concernés par la présence de substances non conformes aux critères fixant les conditions d'acceptation des terres dans les Installations de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) devront être dirigées vers une filière de type Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI+), vers des Centres de Comblement de Carrières (CCC) et vers des Installations de Stockage de Déchets Inertes non Dangereux (ISDND). Les autres matériaux pourront être dirigées vers une filière de type ISDI. Voir annexe Diagnostic de gestion des déchets issus de la démolition.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La réalisation de l'opération nécessite un apport de matériaux de construction selon les filières traditionnelles d'Ile-de-France. Le projet favorisera le réemploi des matériaux de déconstruction dans le cadre d'une démarche de l'économie circulaire. Voir annexe Diagnostic de gestion des déchets issus de la démolition.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet intègre des espaces verts et paysagers. L'aménagement de ces espaces nécessitera un apport en terre végétale, non quantifiable à ce stade, on privilégiera l'utilisation des terres végétales en place.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est en adéquation avec la ressource disponible, les équipements d'alimentation en eau potable et en assainissement. La commune de Bagnolet est alimentée en eau par le réseau du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France dont l'exploitation est confiée à Veolia Eau d'Ile-de-France. Les eaux usées de la commune sont acheminées à la station d'épuration d'Achères (Seine-. Aval) qui a la capacité de traiter les nouveaux flux.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'emprise du projet est sur une zone urbanisée (ancien bâtiment) et végétalisée en partie. Le projet entraînera une modification des espaces végétalisés. Le site est situé à proximité d'une liaison reconnue pour leur intérêt écologique en contexte urbain au SRCE. Elle relie notamment le site Natura 2000 Sites de Seine-Saint-Denis et les ZNIEFF de type 1 (Boisements et prairies du Parc des Guilands et le Parc des Beaumonts). Le projet ne remet pas en cause les liaisons vertes identifiées au SRCE notamment car il intègre dans la programmation de nombreux espaces verts dont des boisements. Un diagnostic faune-flore a mis en évidence la présence de nombreuses espèces floristiques exotiques envahissantes et d'oiseaux très urbains pour certains protégés comme les Mésanges et le Rouge-queue noir. Le site est identifié au SDRIF comme un quartier à densifier à proximité d'une gare et en limite d'un secteur à fort potentiel de densification. Le projet ne remet pas en cause les liaisons vertes identifiées au SDRIF.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est situé à proximité d'une liaison reconnue pour leur intérêt écologique en contexte urbain au SRCE en connexion avec une des entités du site Natura 2000 Sites de Seine-Saint-Denis situé à environ 600 m au sud. Le projet pourrait avoir des incidences sur cet espace. Cependant le projet prévoit une désimperméabilisation partielle de son emprise au profit d'espaces végétalisés qui permettront de participer à l'amélioration de la liaison écologique et à l'accueil d'une faune plus diversifiée. Le projet n'engendre de plus aucune activité susceptible de représenter une menace à une échelle pouvant impacter les habitats ou les espèces inscrits au formulaire standard de données du site Natura 2000 Sites de Seine-Saint-Denis. Voir annexe.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas à l'origine de consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers ou maritimes. Le projet permet la création de nouveaux espaces verts d'environ 1418,98 m ² en pleine terre en lien avec le parc situé en limite nord. Des terrasses végétalisées sont prévues sur deux des trois bâtiments ainsi qu'un jardin en hauteur.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Trois ICPE sont situées à moins de 500 m du projet. Il s'agit de sites soumis à enregistrement (sans PPRT associé). Le site est situé dans la zone d'influence d'une conduite d'hydrocarbure et à moins de 200 m d'une conduite de gaz. Voir annexe.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est soumise au PPRN Cavités souterraine pour l'aléa « <i>Mouvement de terrain, affaissement et effondrements</i> » prescrit le 30 mars 2004. Le site est à proximité mais en dehors des zones d'anciennes carrières souterraines ou à ciel ouvert de la commune. Le secteur se trouve en aléa fort de retrait gonflement des argiles. Il n'est pas concerné par un risque de débordements de nappe. Le site est en dehors de la zone de risque de dissolution du gypse antéludien définie par arrêté préfectoral. Au regard de la sismicité, la commune se trouve dans une zone de sismicité 1 (très faible) où il n'y a pas de prescription parasismique particulière pour les ouvrages « <i>à risque normal</i> ». Voir annexe.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet a une vocation d'hôtellerie, de commerces, d'artisanat, il n'accueillera pas d'activités dangereuses pour l'environnement ou la santé humaine.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune source potentielle de pollution n'a été mise en évidence au droit du site mis à part les éventuels remblais.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier, l'opération va générer un trafic d'engins lourds (évacuation et apport de matériaux). Ces nuisances seront limitées, au travers d'une charte de chantier propre. En phase exploitation, le projet va générer des déplacements très légers lié au type de population passagère (voitures, modes doux).
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est susceptible de générer des nuisances sonores, notamment en période de chantier. Ces nuisances seront limitées, au travers d'une charte chantier propre. L'opération d'aménagement va entraîner un nouveau trafic augmentant légèrement l'ambiance sonore. Le projet respectera la réglementation en vigueur. Les façades en lien direct avec le périphérique assureront un isolement acoustique optimale et conforme à la réglementation est prévu afin de réduire l'impact du bruit sur les futurs usagers. L'implantation des bâtiment est travaillé de manière à réduire les nuisances sonores en cœur d'îlot.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas susceptible de générer des odeurs.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le périmètre d'étude n'est pas concerné par des nuisances olfactives significatives.
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase chantier, des nuisances pourront être émises lors des phases de démolition et de construction. Elles seront limitées au travers d'une charte de chantier propre. Le projet n'accueille pas d'activités génératrice de vibrations.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase chantier, des nuisances vibratoires peuvent être émises, notamment pour la mise en place de pieux en sous-sol. Le périmètre d'étude n'est pas concerné par des nuisances vibratoires significatives.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site du projet étant déjà urbanisé, une pollution lumineuse est déjà existante dans les bâtiments et voiries à proximité. Les bâtiments actuels étant non occupés.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera à l'origine d'émissions lumineuses (éclairage des espaces extérieurs avec détecteurs de présence et des constructions), avec le niveau d'éclairage d'un îlot résidentiel. Les éclairages seront limités dans le parc afin de préserver au maximum la biodiversité (intensité limité, flux lumineux orienté vers le sol...). Des mesures seront mises en œuvre afin de réduire les émissions lumineuses produites par le projet et de respecter la réglementation en vigueur notamment celle liée à la réglementation PMR.
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendre le rejet d'eaux usées liées en grande majorité à l'arrivée de nouveaux usagers. Le réseau d'eau dans lequel les effluents sont rejetés est unitaire. En matière d'eaux pluviales, une gestion alternative des eaux pluviales sera privilégiée avec l'aménagement d'espaces verts et de noues, avec un débit de fuite de 10l/s respectant le règlement d'assainissement en vigueur. Les surfaces des toitures végétalisées et la présence de boisement sur les jardins en hauteur permettront une première rétention des eaux pluviales.
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréiez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendre des rejets d'eaux usées liés au fonctionnement normal des bâtiments, sur une base de rejet d'environ 90% de la consommation d'eau potable au réseau.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le chantier sera à l'origine de la production de déchets de différentes natures (déchets inertes, déchets non dangereux, déchets dangereux). Ils seront envoyés dans des filières spécialisées en fonction de leur typologie. Un diagnostic déchet a été réalisé par Exim en 2019, il met en avant la présence de 0,1% de matériaux amiantés et des matériaux valorisables. Une politique de réemploi sera menée. En phase d'exploitation, le projet sera en majorité à l'origine de la production de déchets ménagers et assimilés liés aux logements (environ 350 kg/hab/an d'Ordures Ménagères Résiduelles). Des déchets d'activités seront aussi produits par l'activité, l'artisanat et la restauration. La gestion de ces déchets d'activité sera à la charge des propriétaires.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le parti urbain, architectural et paysager retenu pour l'opération est en cohérence avec le contexte existant. Les prescriptions qui seront formulées auront pour but d'asseoir la cohérence d'aménagement de la zone en posant des éléments forts à respecter pour le projet (implantation, volumétrie, matériaux, paysage).
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le secteur concerné par le projet est une zone urbaine constituée avec une mixité d'usages, par conséquent le projet n'entraînera pas de modification négative notable sur les activités humaines et l'usage du sol. Les bâtiments existant ne sont actuellement plus occupés.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Les incidences du projet seront susceptibles d'être cumulées avec les projets prévus ou en cours de réalisation à proximité du site au sein de la commune de Bagnolet et sur le territoire des communes limitrophes et sont susceptibles d'engendrer des effets cumulés avec le projet : La ZAC Python-Duvernois à dominante habitat sur 16,8 ha. - Le projet NPNRU Portes du Vingtième à dominante habitat sur une surface de terrain de 21,15 ha. - Le projet de la Porte de Montreuil à vocation dominante d'activités dont hôtellerie sur une surface de 10,2 ha dont 0,7 ha d'espaces verts. - La ZAC de la Porte de Vincennes prévoit un programme de logements, de bureaux, d'équipements et d'espaces publics sur une emprise de 25,89 ha. - La ZAC de la Fraternité développe un programme de construction d'environ 800 logements, requalification des espaces publics sur une emprise de 16,33 ha. - Le projet NPNRU Le Plateau - Les Malassis - La Noue sur une emprise de 65,75 ha.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Sans objet.

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Une démarche environnementale est appliquée au projet, à chacune des étapes : diagnostic, programmation, conception, réalisation, préparation de l'exploitation. Des études techniques, réalisées, en cours ou à venir, soutiennent cette démarche. Il s'agit d'aides à la conception du projet et à l'évaluation environnementale, pour in fine, définir des mesures d'évitement, réduction et accompagnement spécifiques à l'opération. Ces mesures concernent les grands enjeux urbains et environnementaux, à savoir santé environnementale, climat, biodiversité et ressources, dans une logique de circularité et de sobriété. Les études techniques sont disponibles en annexe.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

En tant que porteurs de projet, nous sommes totalement rodés à ce type de projet, que ce soit en termes de contexte ou de programmation. Pour cette raison, nous avons anticipé l'analyse des enjeux environnementaux de l'opération, tenant compte des particularités de l'état initial et du projet envisagé. Qu'il y ait ou non une formalisation sous forme d'étude d'impact, nous nous sommes dotés des ressources humaines et techniques pour faire en sorte que toutes les questions environnementales soient traitées en juste proportion.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet
Des annexes abondamment illustrées sont fournies pour compléter la vision environnementale du projet que nous venons de décrire : (7) Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée, (8) Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine, (9) localisation des autres projets connus avec lesquels les incidences du projet sont susceptibles d'être cumulées, (10) documents complémentaires.

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom Solau

Prénom Quentin

Qualité du signataire Directeur général délégué Grand Paris Nord

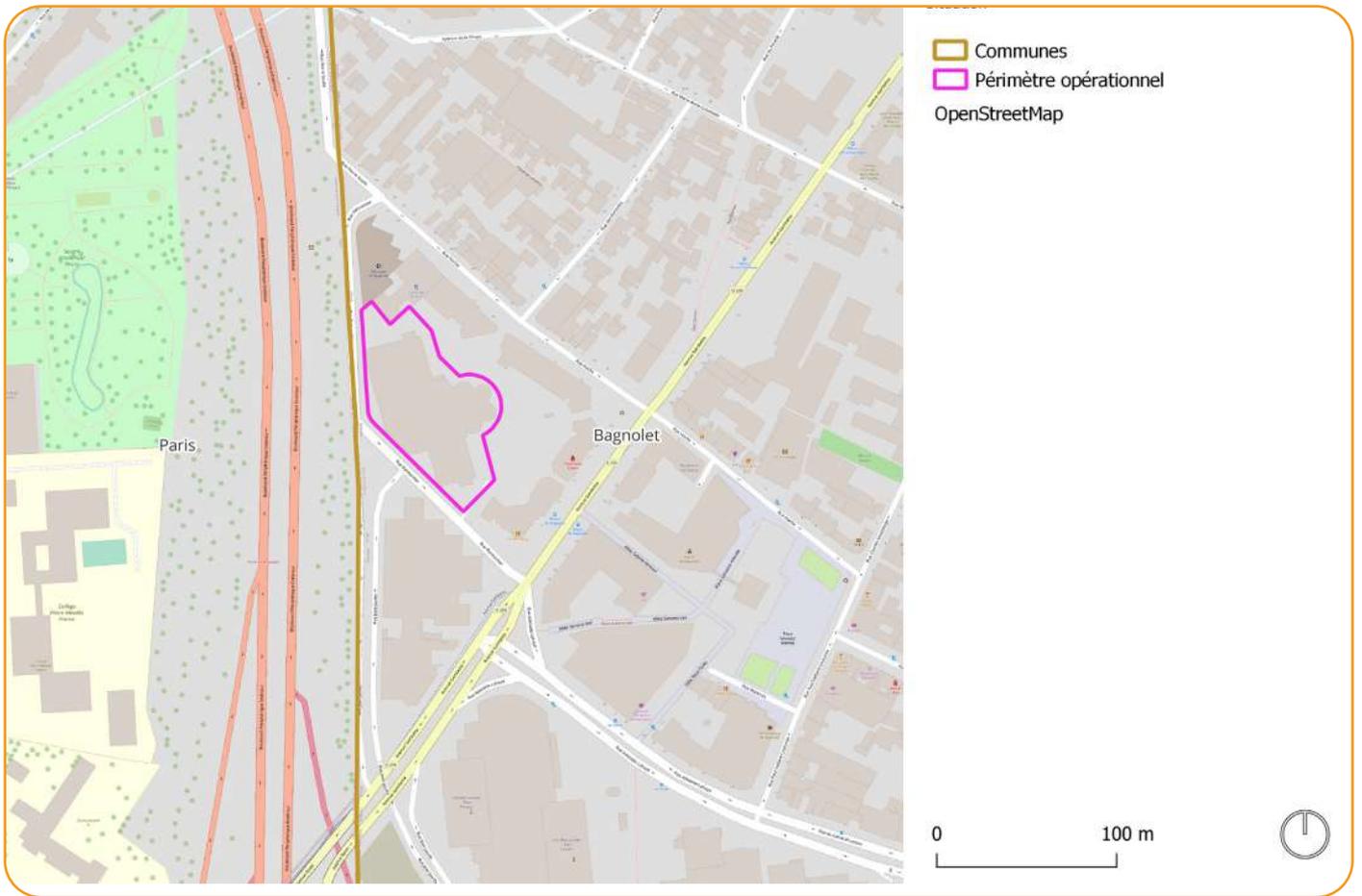
À Paris

Fait le 25/04/2023

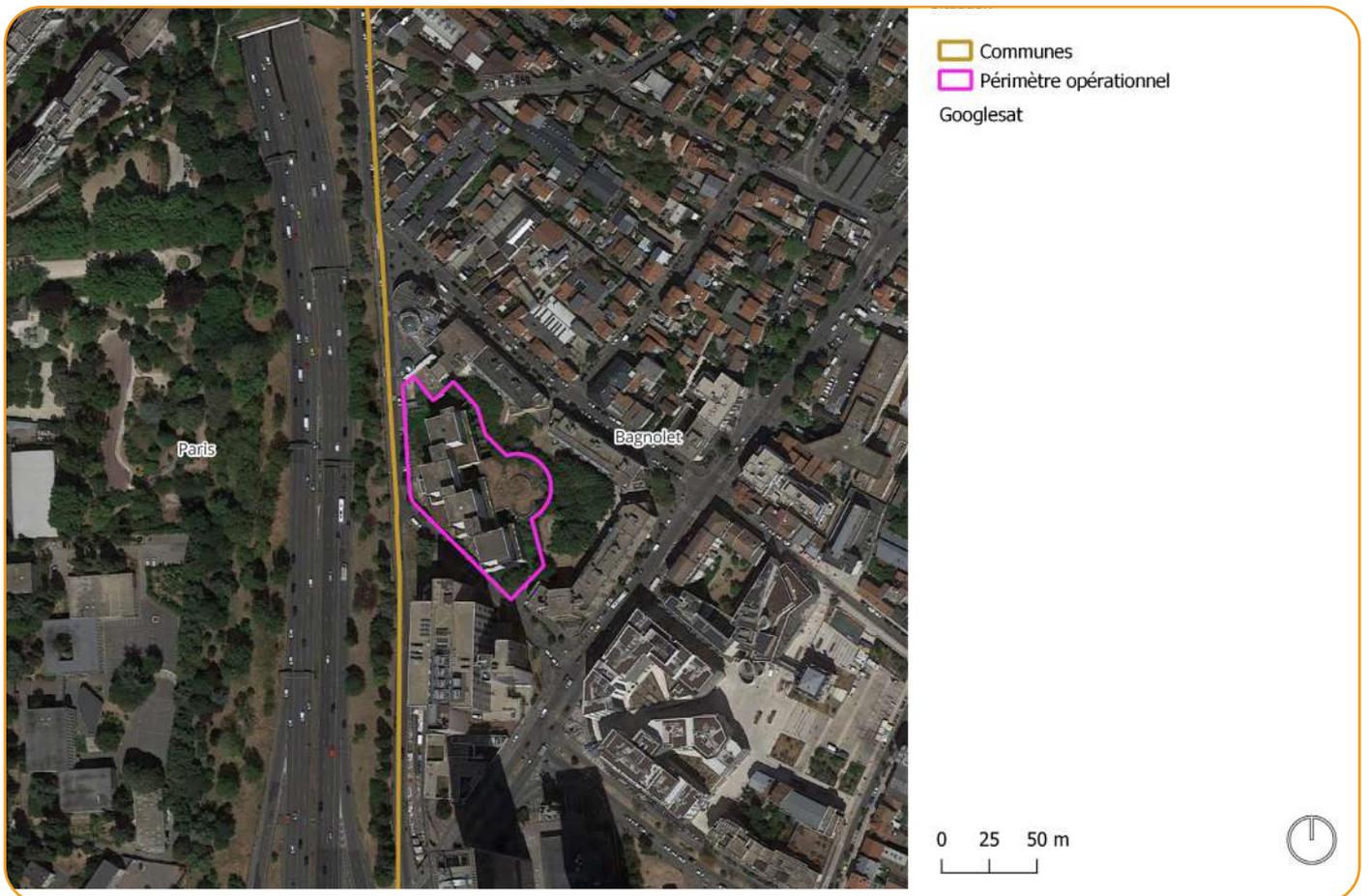


Signature du (des) demandeur(s)

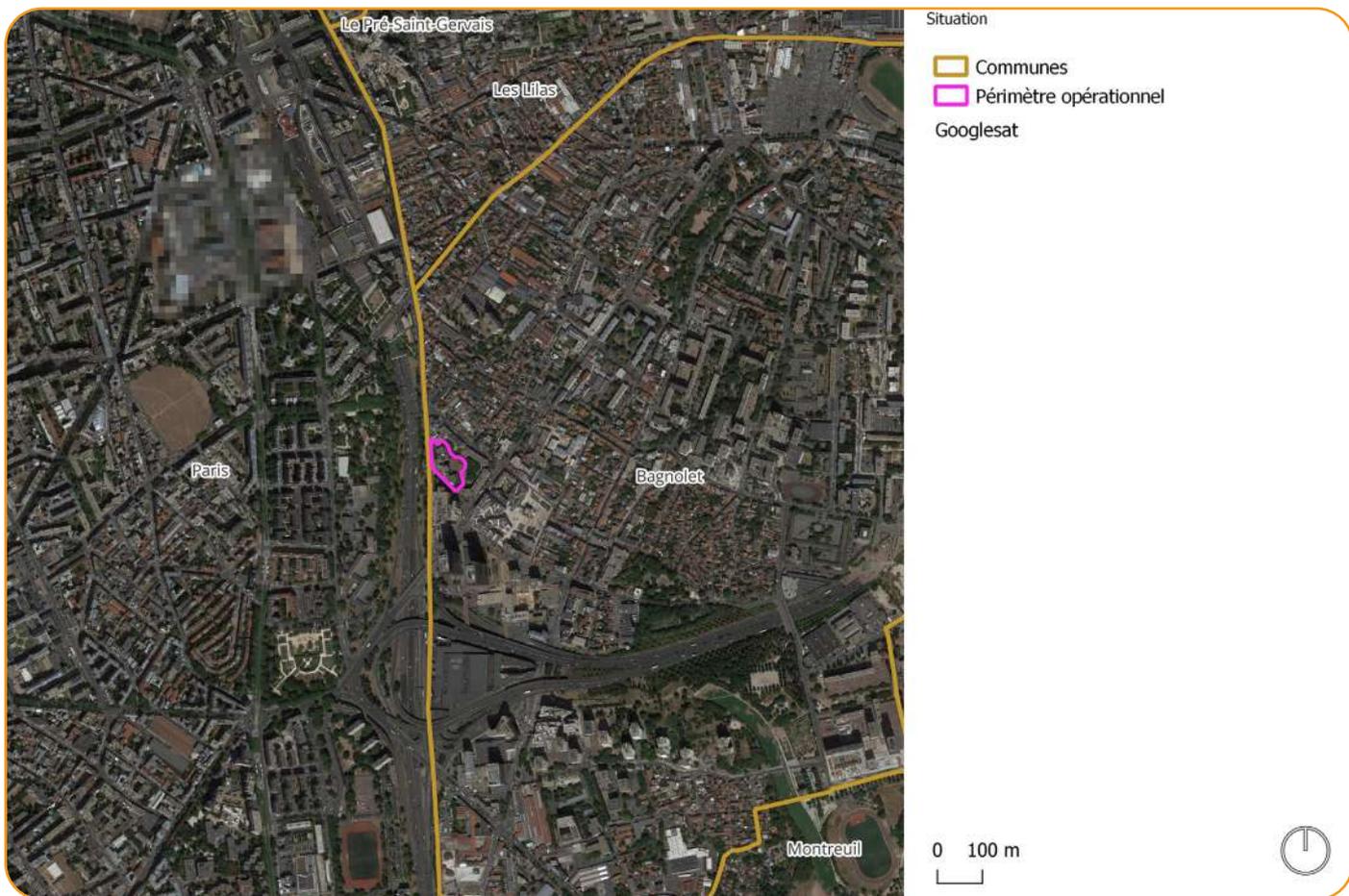
annexe 2
Plans de situation



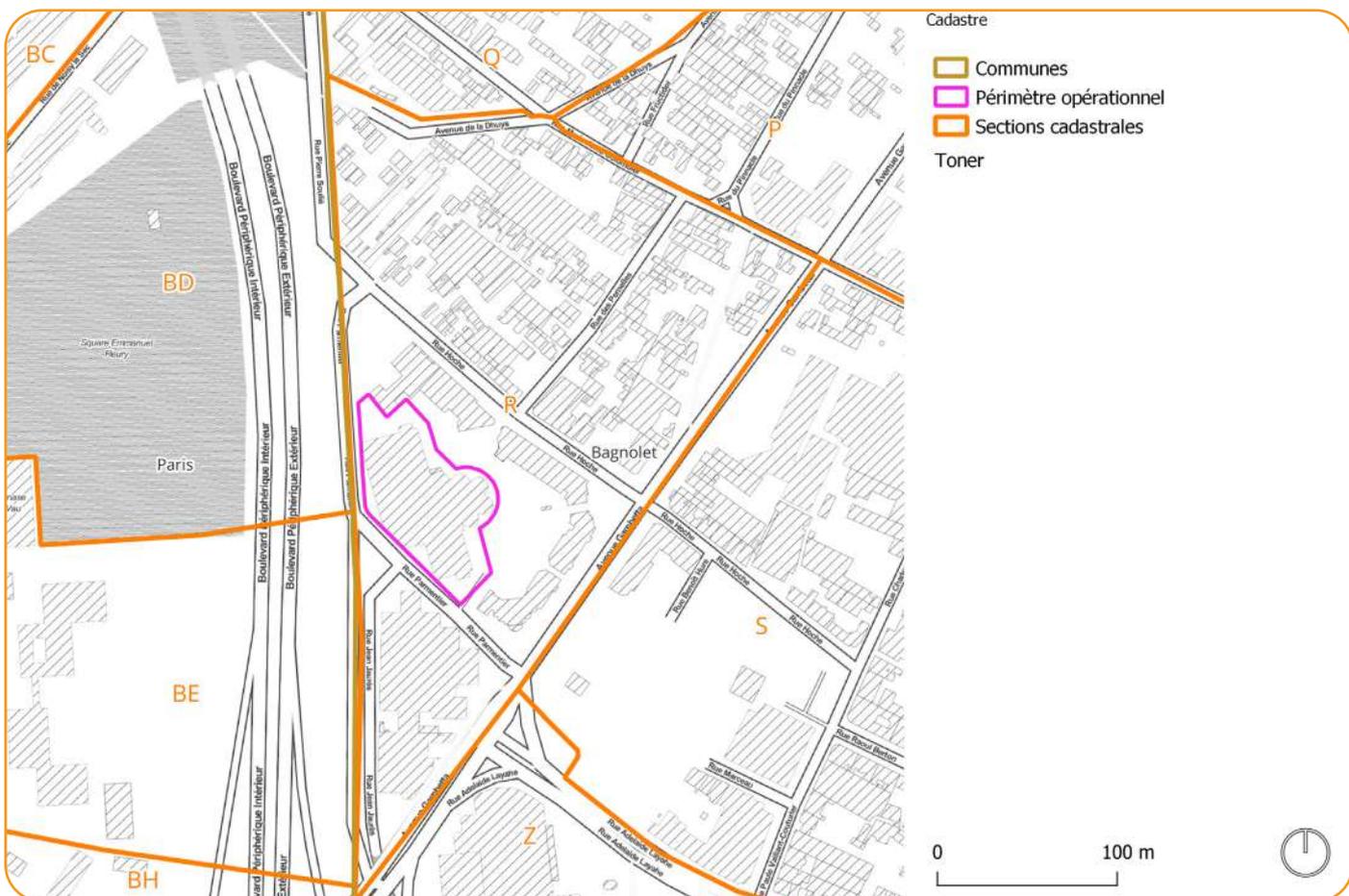
Localisation du site de l'opération (source Openstreetmap, 2022)



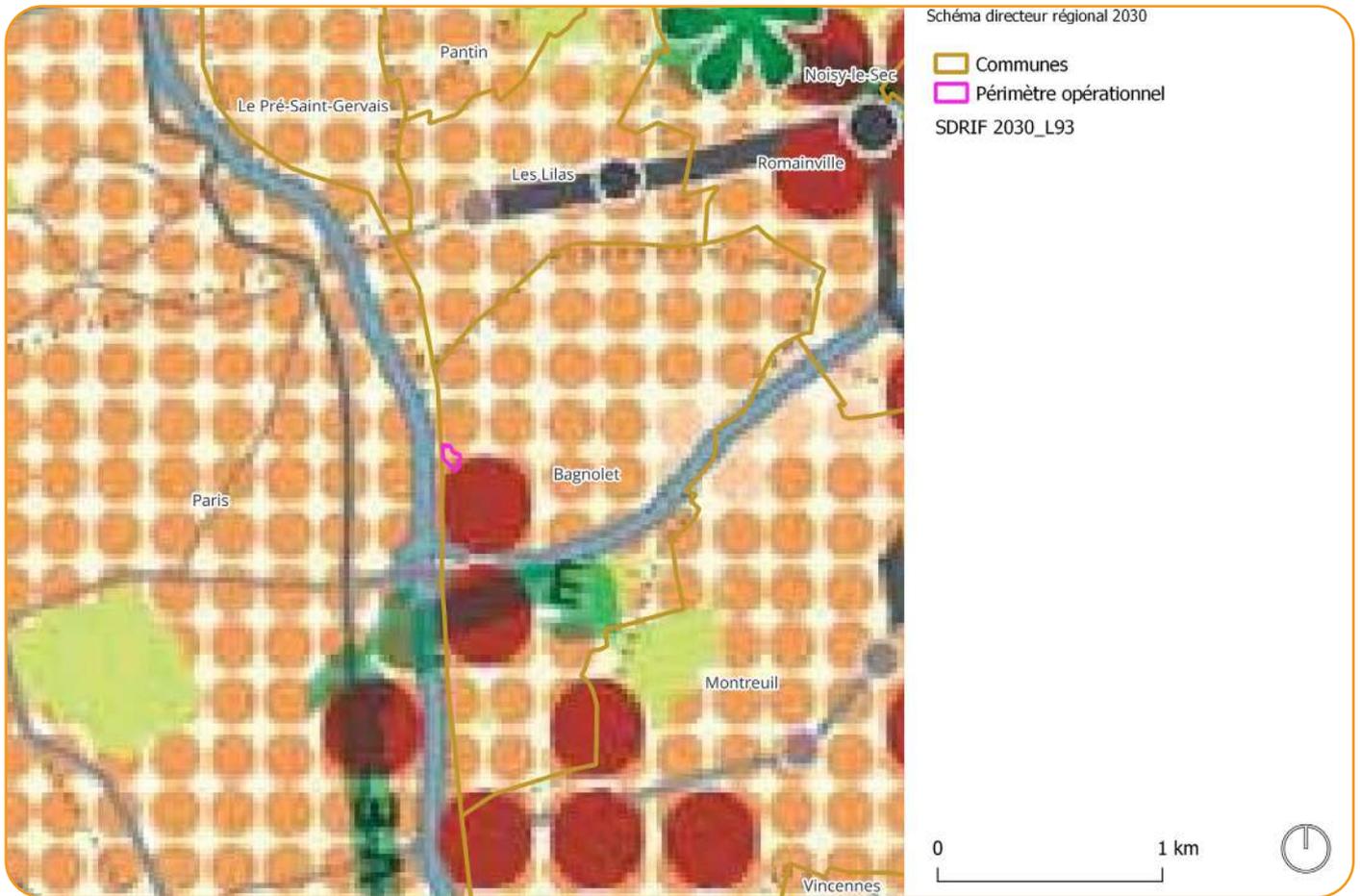
Localisation du site de l'opération (source Googlemaps, 2022)



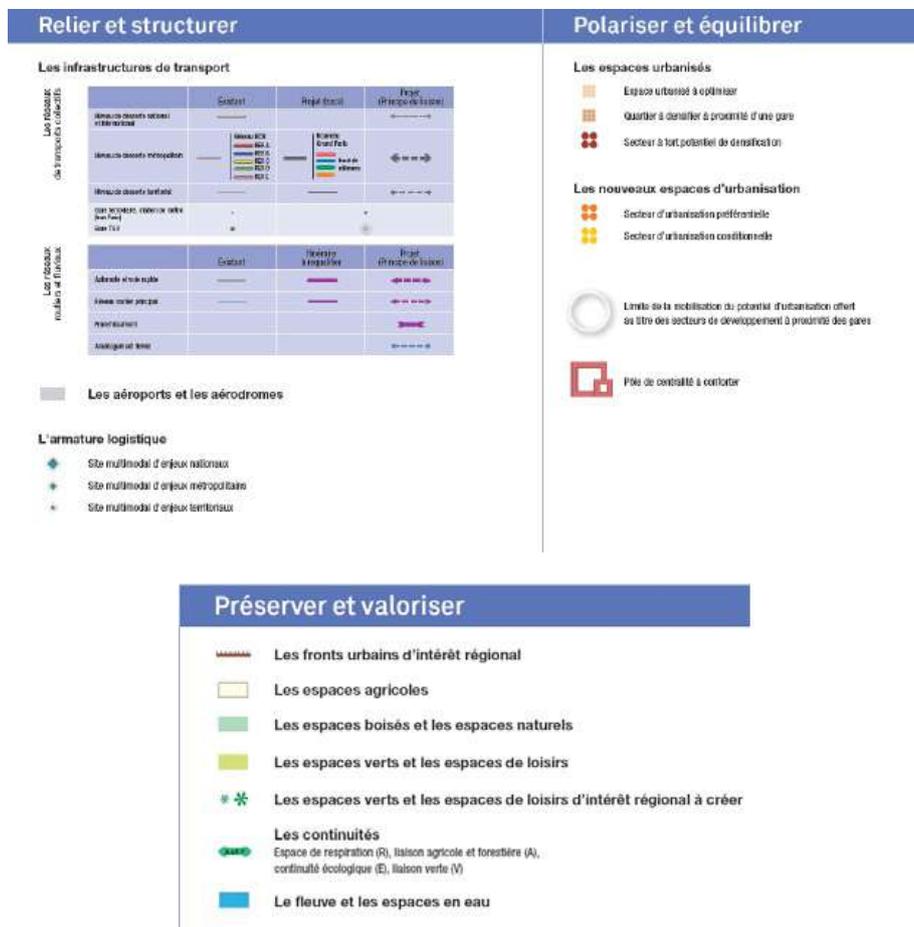
Périmètre de l'opération (source Googlemaps, 2022)

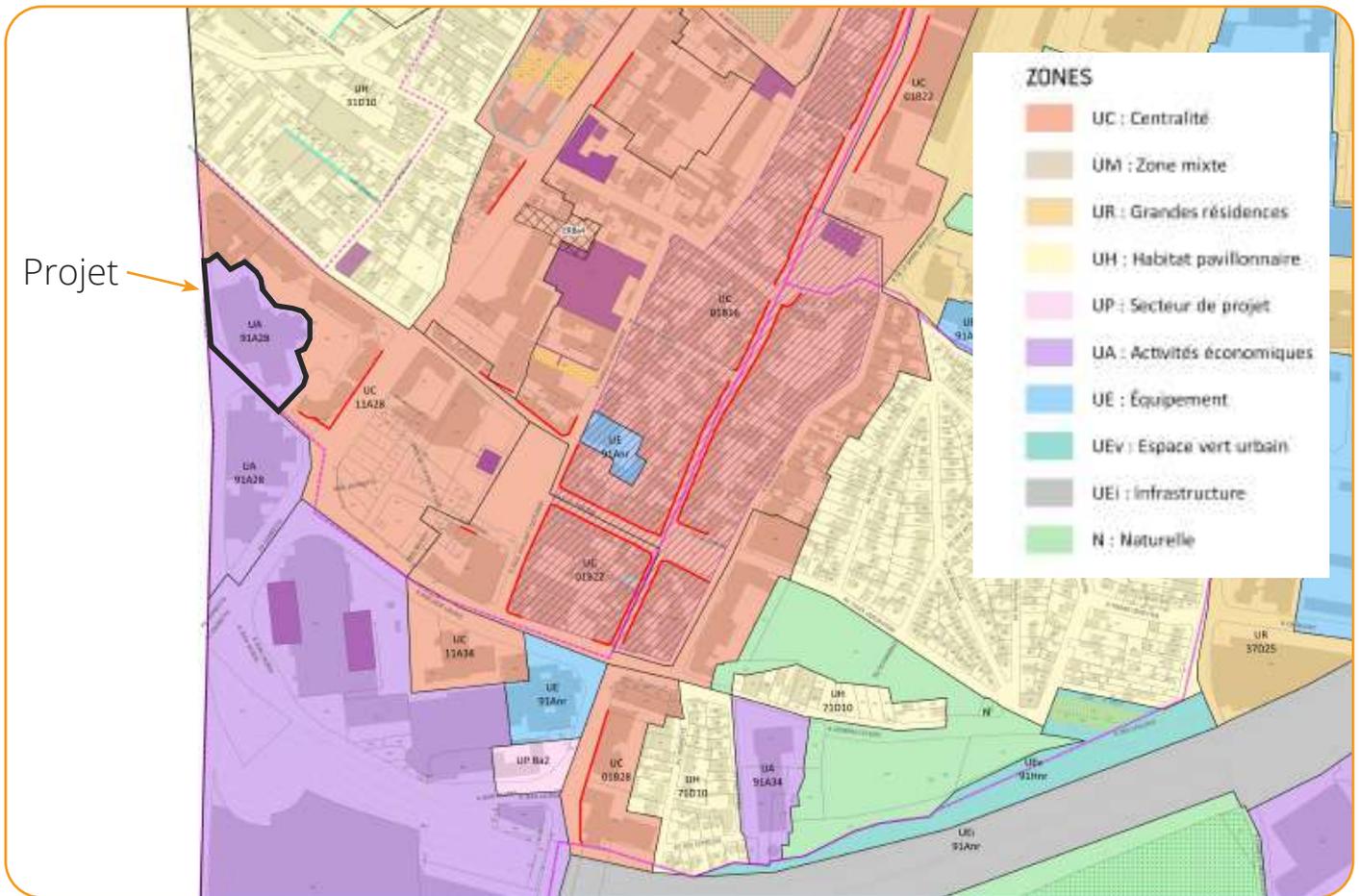


Parcelles cadastrales du site de l'opération (source cadastre.gouv.fr, 2022)



Situation au SDRIF (source Région Ile-de-France, 2013)





Extrait de zonage PLU (source communale)

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS ET SERVITUDES
(au titre de l'article L151-41 du Code de l'urbanisme)

- Emplacement réservé (pour voie ou ouvrages publics, équipements et installations d'intérêt général, uspaces verts)
- Emplacement réservé en vue de la réalisation d'un programme de logements sociaux

FORMES URBAINES ET IMPLANTATIONS SPÉCIFIQUES

- Filet de hauteur maximale autorisée (en mètres)
- Alignement obligatoire
- Maintien de l'implantation existante
- Secteur de hauteur plafond (en mètres)

MIXITÉ FONCTIONNELLE À PROTÉGER OU À DÉVELOPPER
(au titre de l'article L151-16 du Code de l'urbanisme)

- Périmètre de limitation des grandes unités commerciales
- Linéaire actif à créer
- Linéaire actif à protéger
- Linéaire de commerces et d'activités de service à créer
- Linéaire de commerces et d'activités de service autorisé

SECTEURS DE PROJETS

- Secteur faisant l'objet d'une OAP (au titre de l'article L151-6 du Code de l'urbanisme)

PROTECTION DU PATRIMOINE BÂTI, URBAIN ET PAYSAGER
(au titre de l'article L151-19 du Code de l'urbanisme)

- Bât ou ensemble bâti ou monument historique (pour la catégorie précise, voir le plan du patrimoine)
- Ensemble bâti, urbain et paysager remarquable
- Linéaire de rues anciennes
- Mur à préserver
- Sente

NATURE EN VILLE

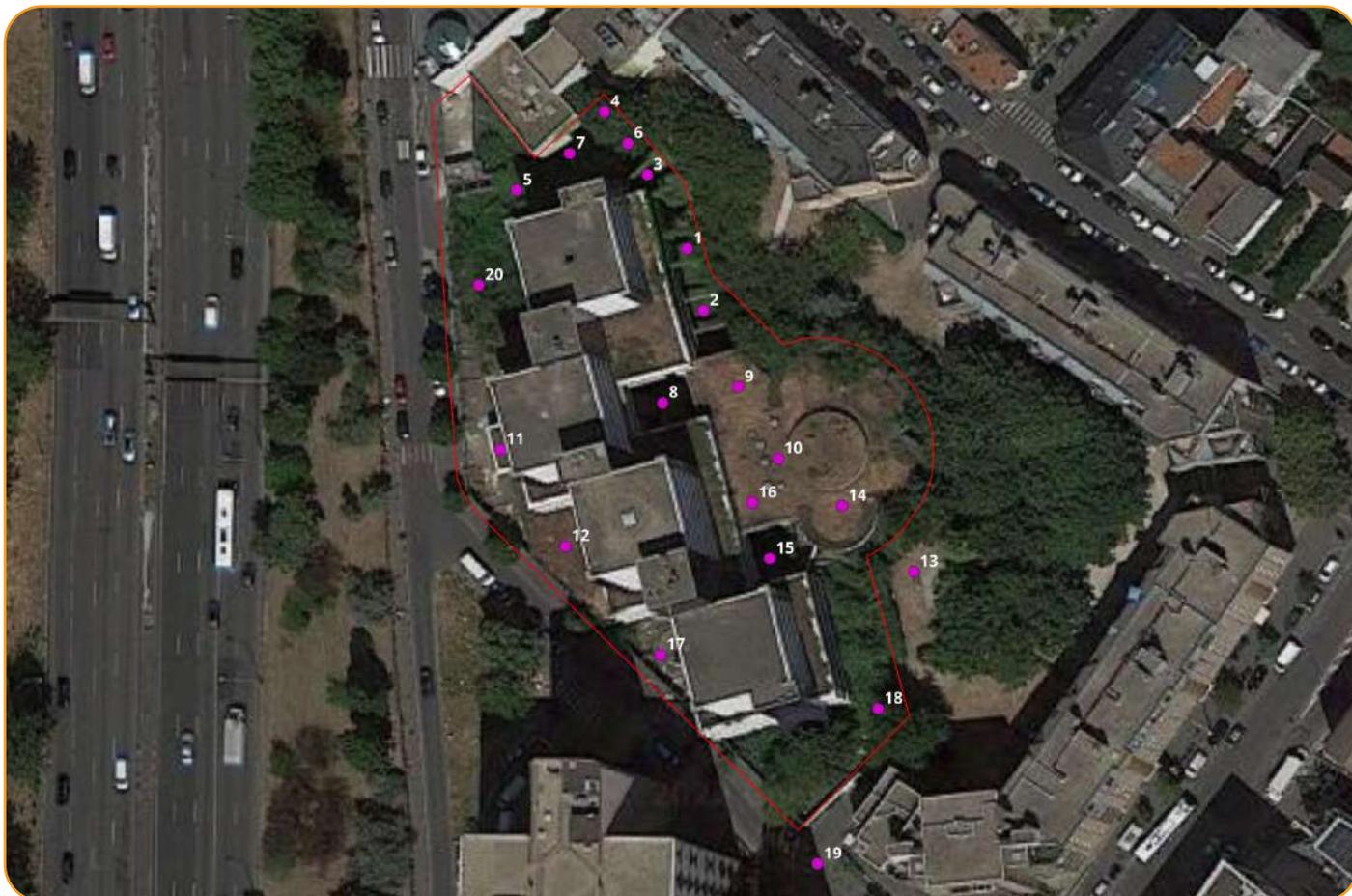
(protections paysagères et environnementales au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme)

- Espace paysager protégé boisé
- Espace paysager protégé
- Espace paysager de grandes résidences
- Espace paysager protégé mare et zone humide
- Espace paysager protégé participant à la gestion de l'eau de pluie
- Espace cultivé et jardin partagé
- Arbre remarquable
- Alignement d'arbres à préserver
- Alignement d'arbres à créer

annexe 3
**Photographies du site
et de ses abords**

Le site

La visite de site et le reportage photographique ont été réalisés le 23 septembre 2022.



Cartographie des photographies des vues du site (source TRANS-FAIRE, 2022)



(1) - Photo (source TRANS-FAIRE)



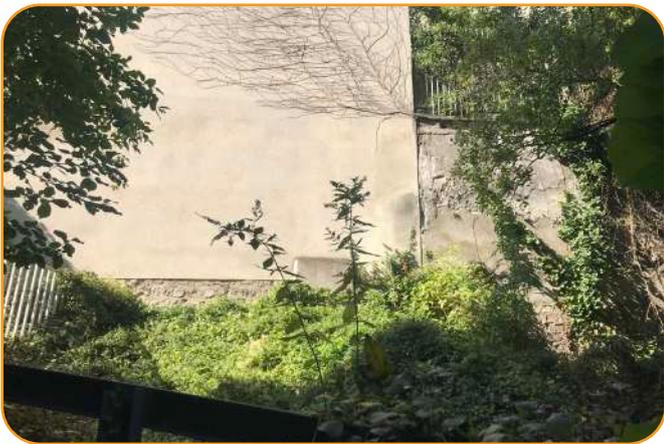
(2) - Photo (source TRANS-FAIRE)



(3) - Photo (source TRANS-FAIRE)



(4) - Photo (source TRANS-FAIRE)



(5) - Photo (source TRANS-FAIRE)



(6) - Photo (source TRANS-FAIRE)



(7) - Photo (source TRANS-FAIRE)



(8) - Photo (source TRANS-FAIRE)



(9) - Photo (source TRANS-FAIRE)



(10) - Photo (source TRANS-FAIRE)



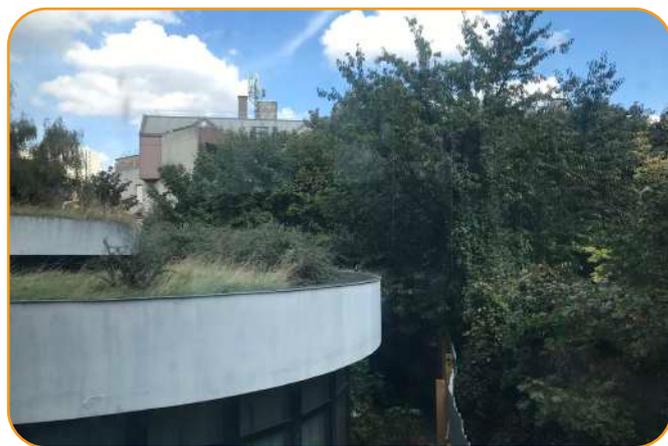
(11) - Photo (source TRANS-FAIRE)



(12) - Photo (source TRANS-FAIRE)



(13) - Photo (source TRANS-FAIRE)



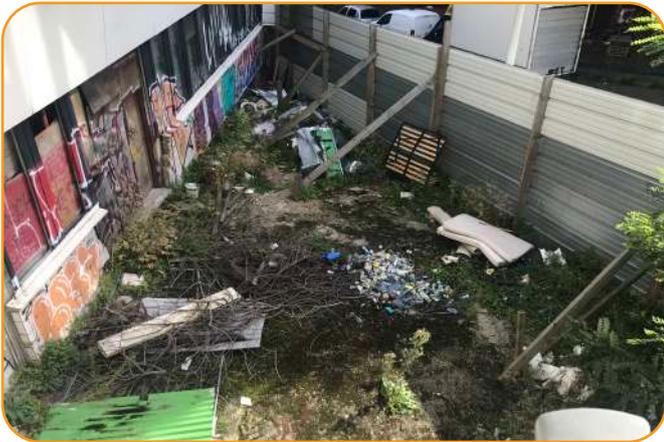
(14) - Photo (source TRANS-FAIRE)



(15) - Photo (source TRANS-FAIRE)



(16) - Photo (source TRANS-FAIRE)



(17) - Photo (source TRANS-FAIRE)



(18) - Photo (source TRANS-FAIRE)

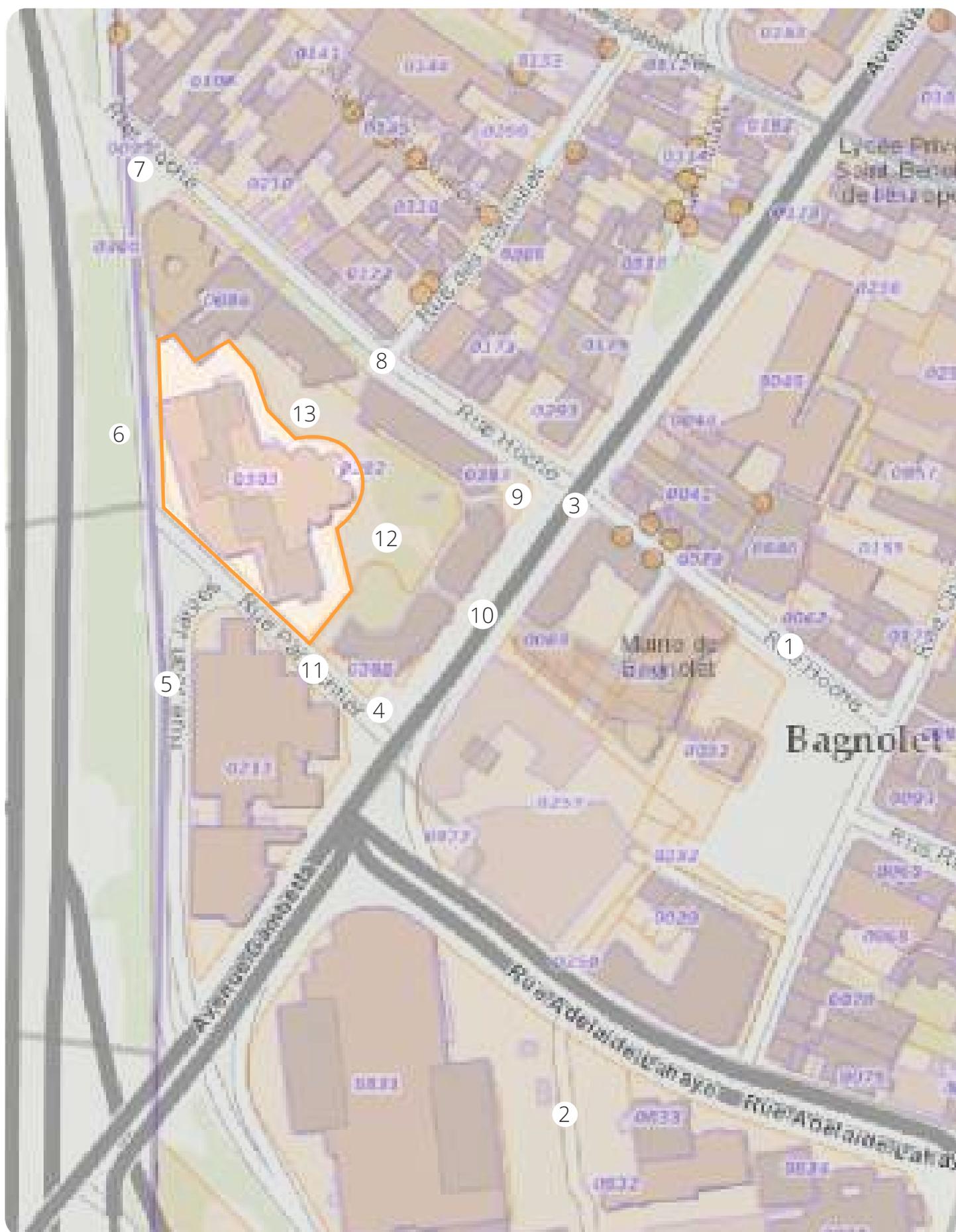


(19) - Photo (source TRANS-FAIRE)



(20) - Photo (source TRANS-FAIRE)

Les abords du site



Cartographie des photographies des vues du site (source TRANS-FAIRE, 2022)

La visite de site et le reportage photographique ont été réalisés le 23 septembre 2022.

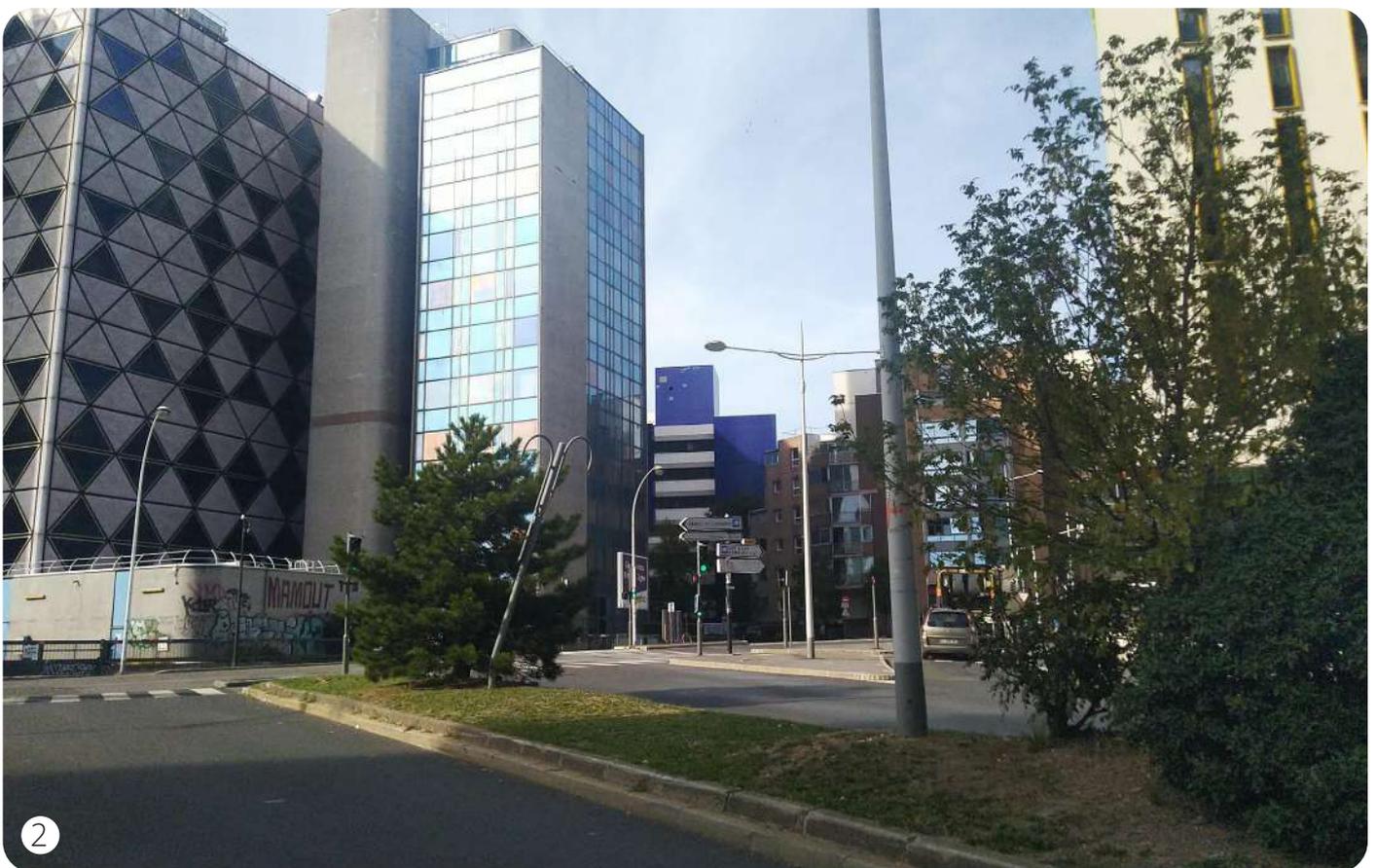
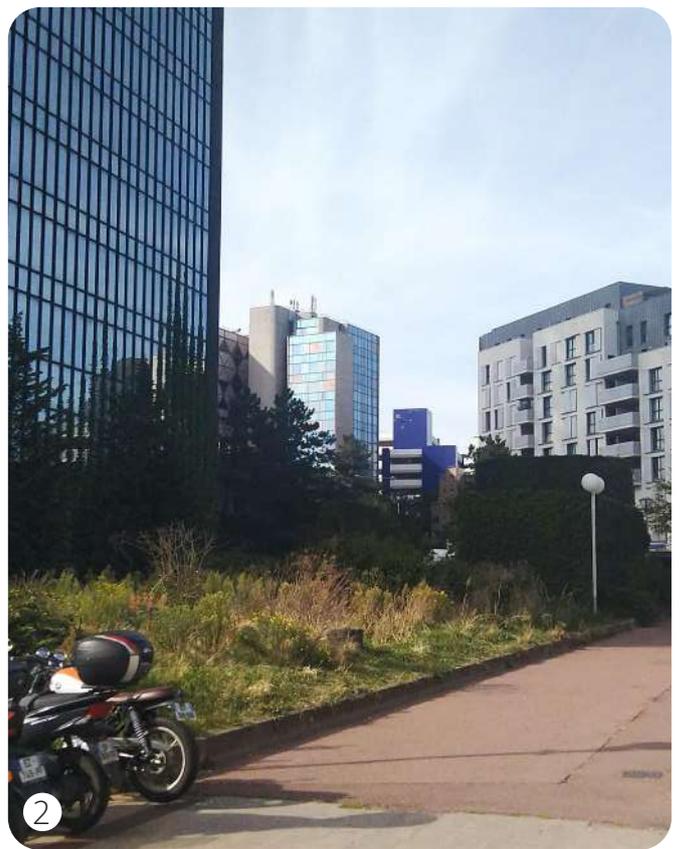
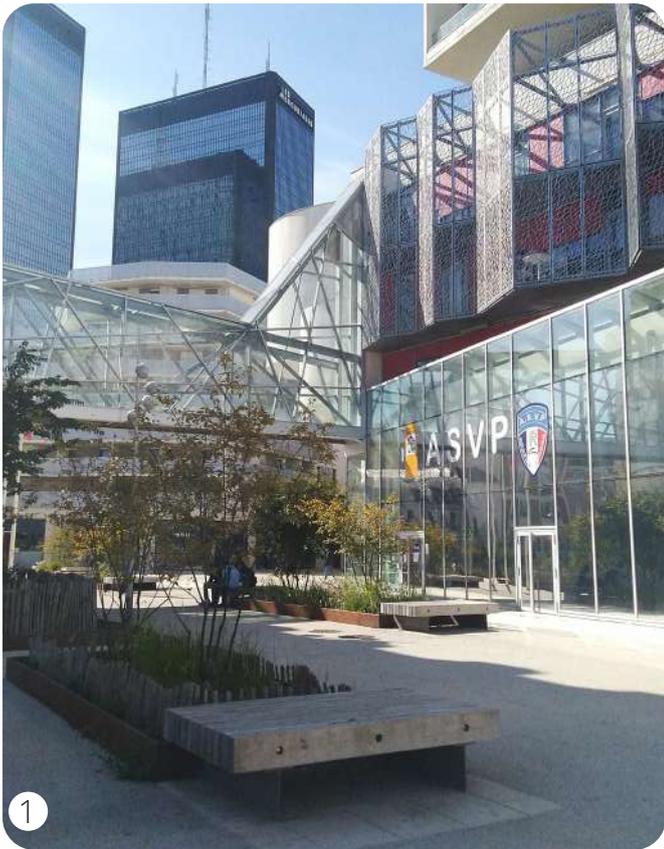
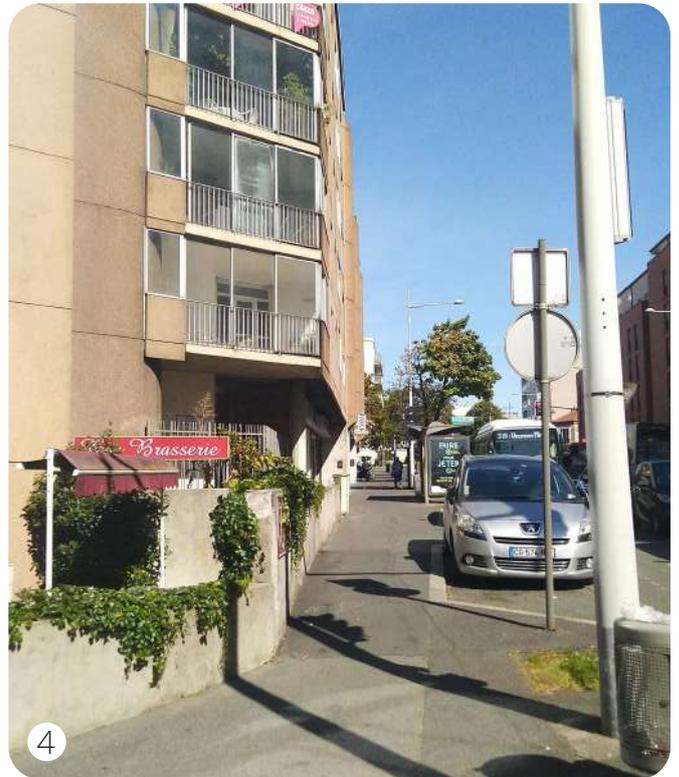


Photo (source TRANS-FAIRE)

Voiries adjacentes



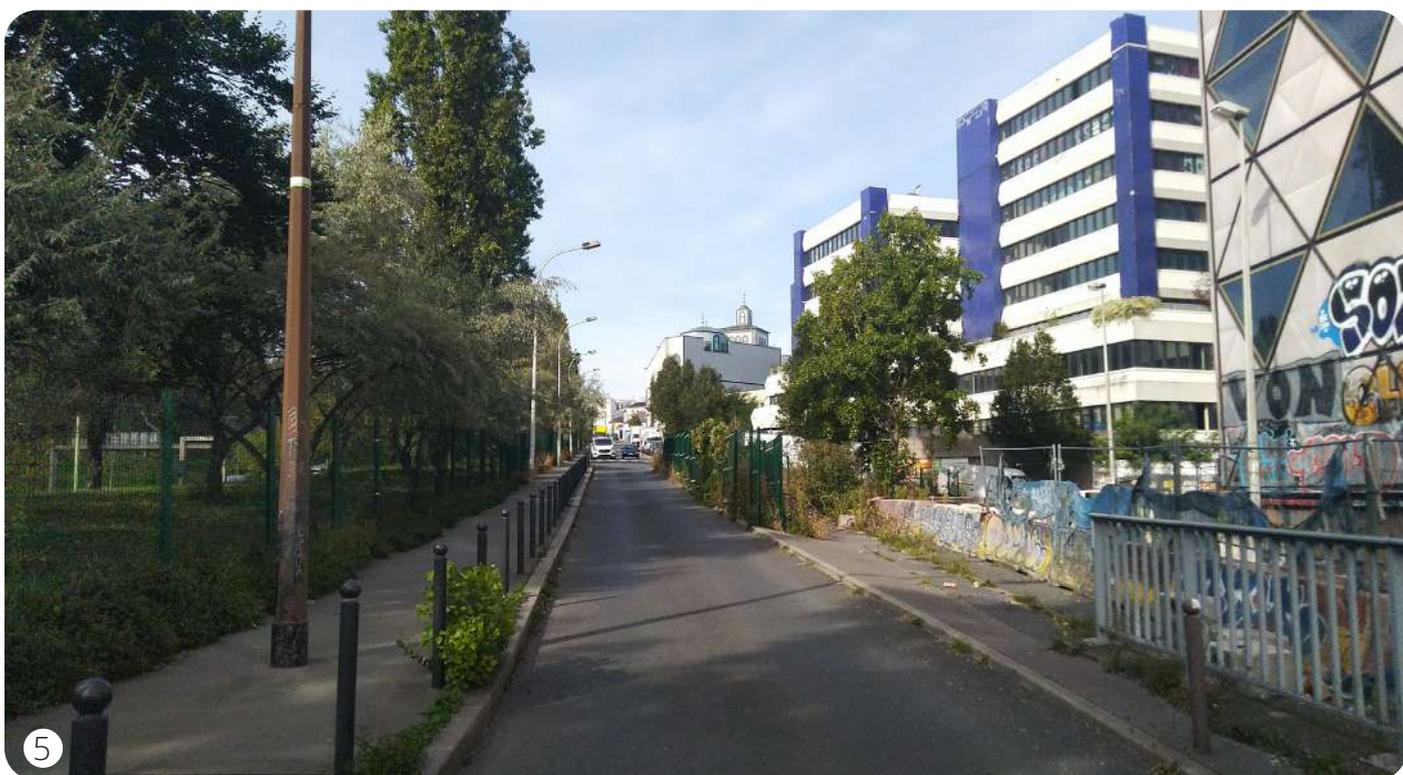


Photo (source TRANS-FAIRE)



Photo (source TRANS-FAIRE)



Percée cœur d'îlot

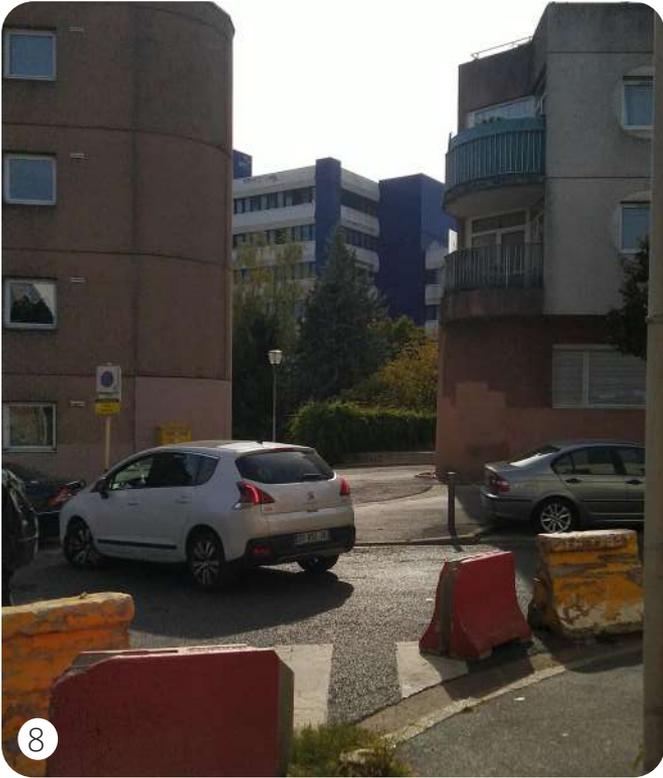
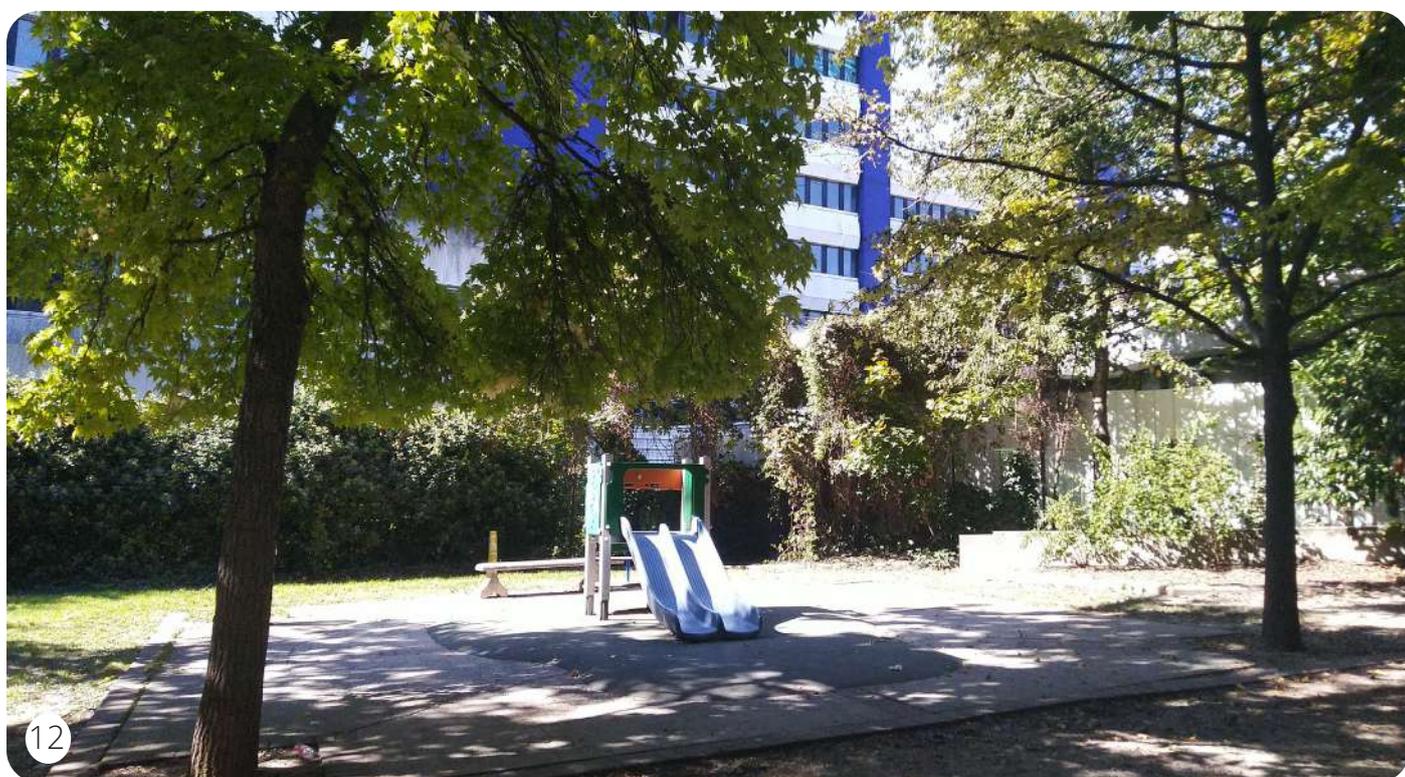


Photo (source TRANS-FAIRE)





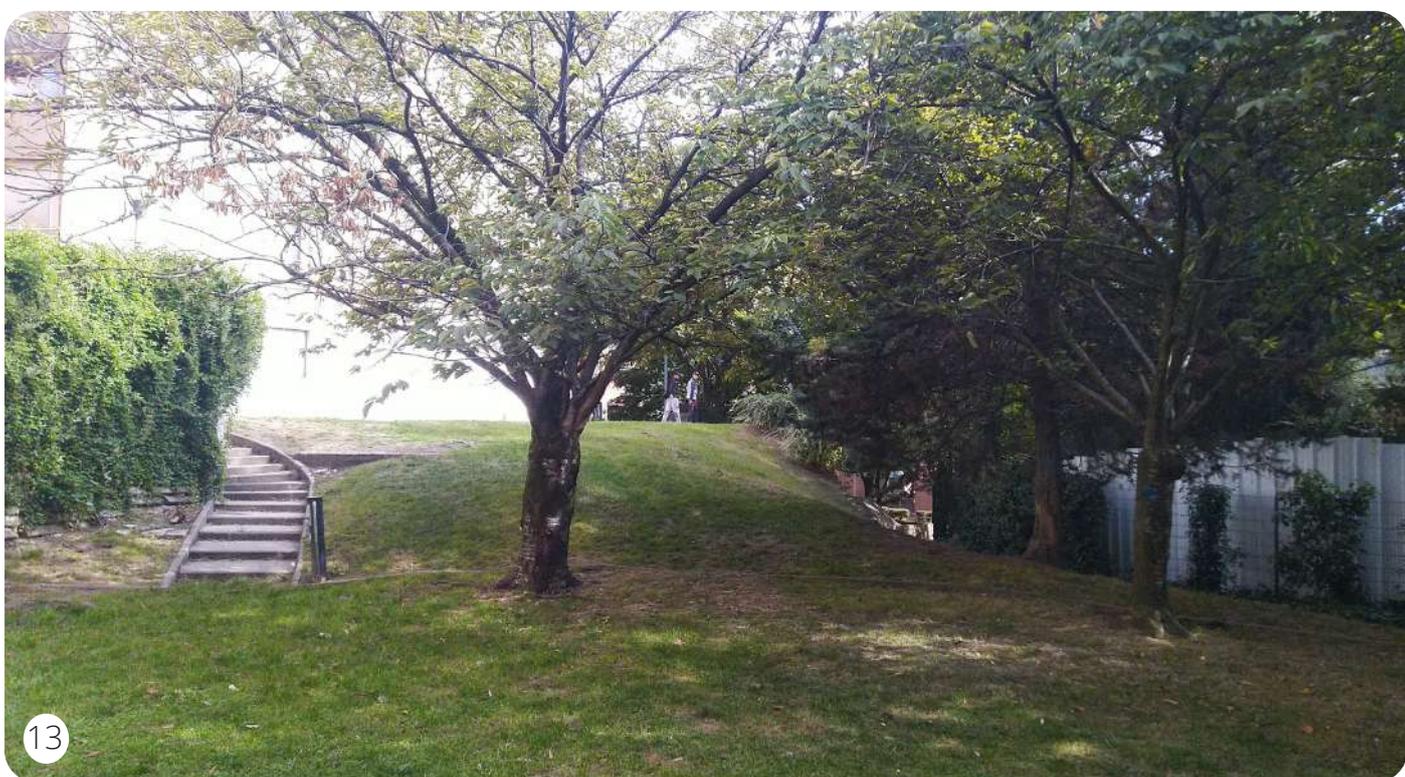
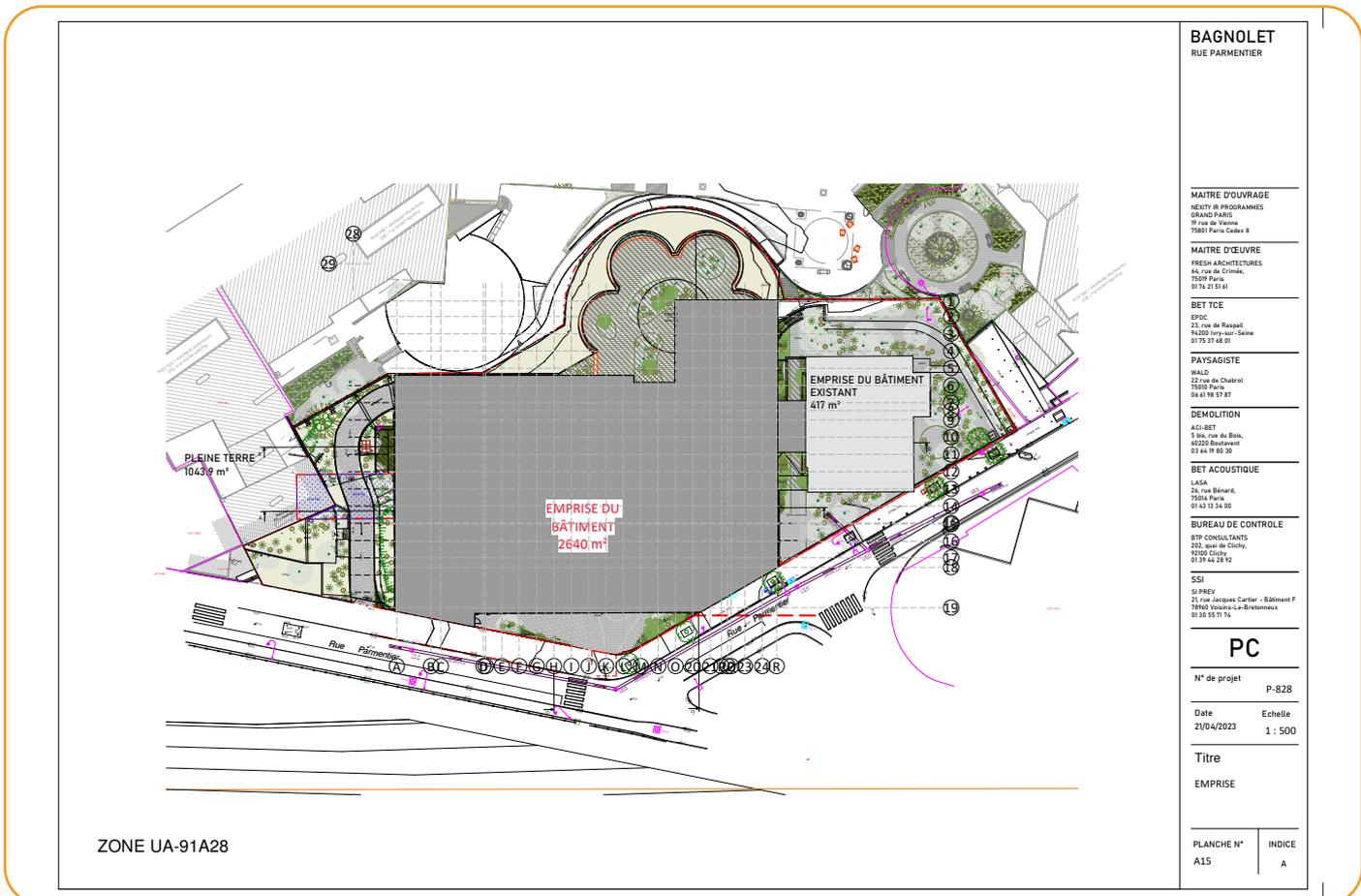


Photo (source TRANS-FAIRE)

annexe 4
Plans du projet



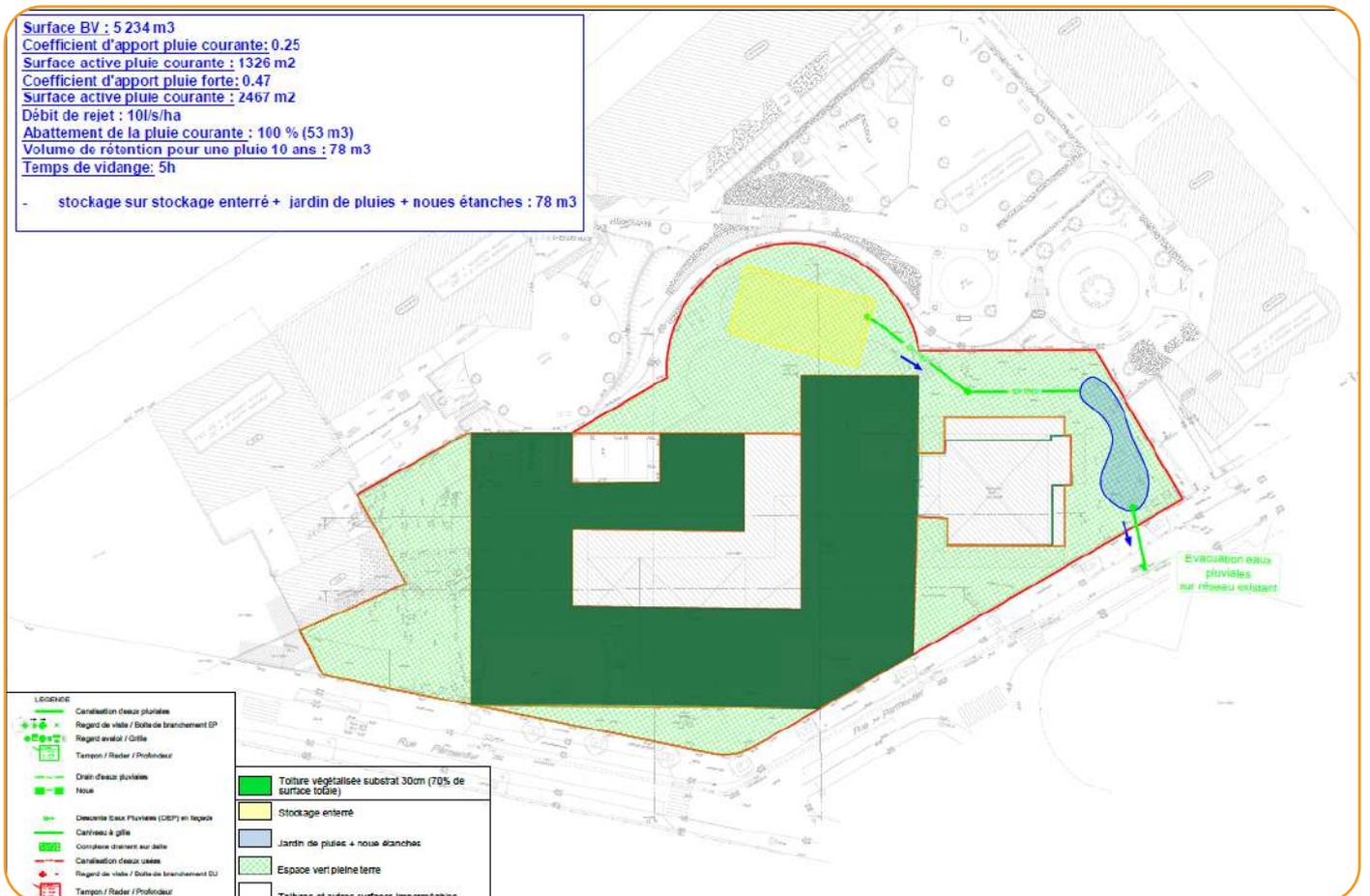
Le projet vue du périphérique (source Fresh Architecture, 2023)



Emprise au sol (source Fresh Architecture, 2023)



Les jardins intérieurs (source Fresh Architecture, 2023)



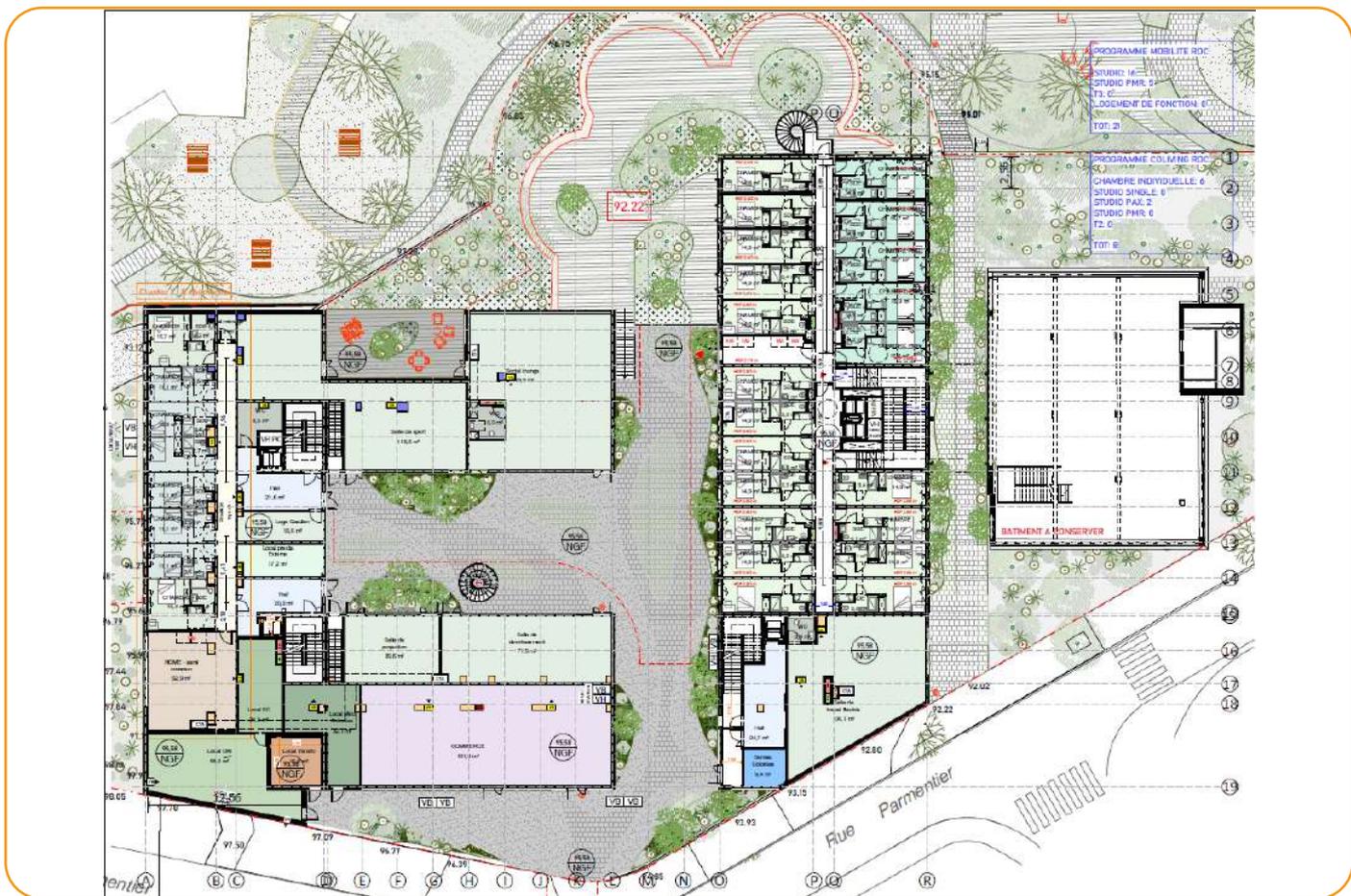
Plan de gestion des eaux pluviales (source Fresh Architecture, 2023)



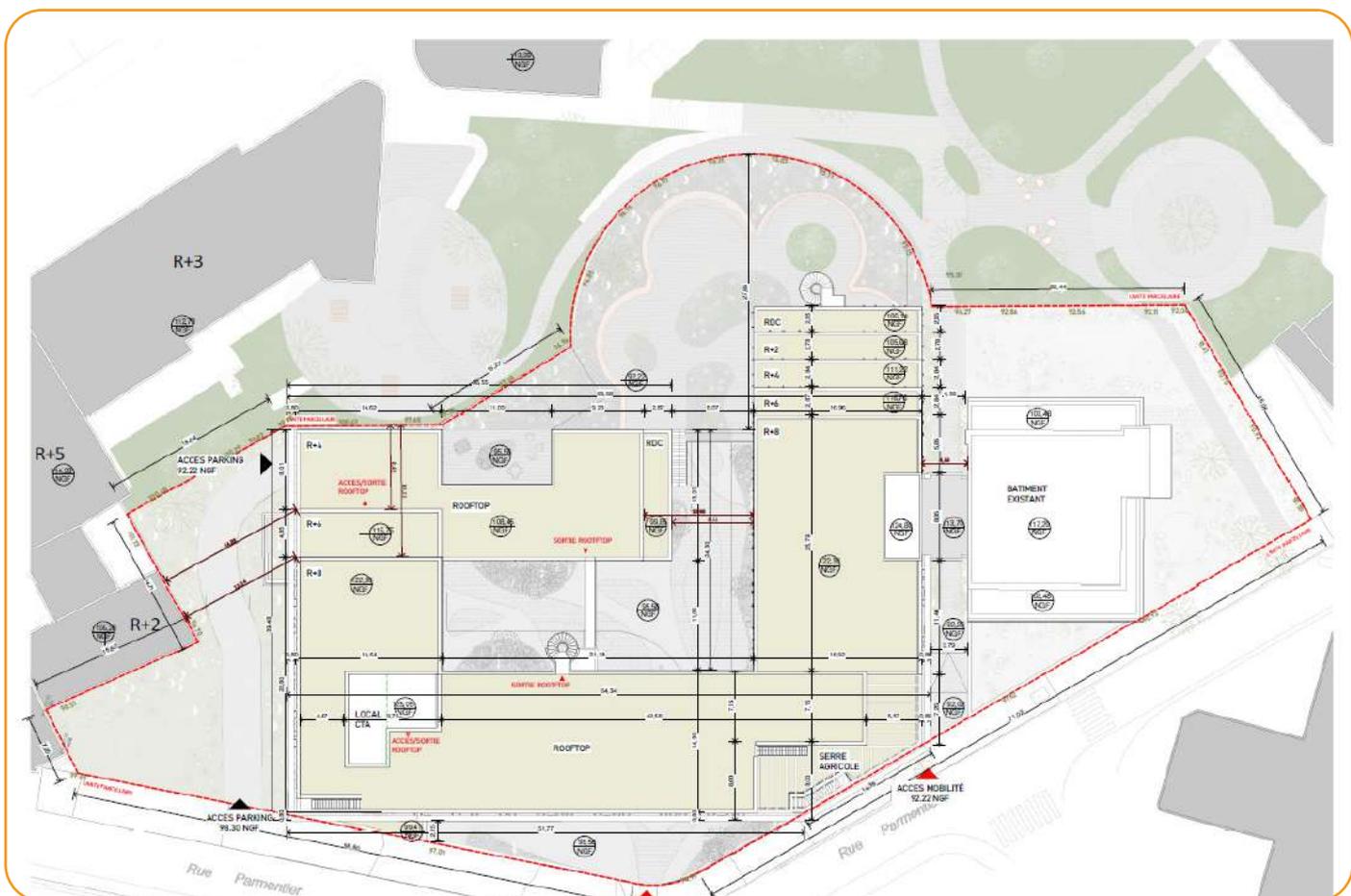
Plan paysage (source Wald, 2023)

Amelanchier ovalis	Prunus spinosa	Prunus mahaleb	Sambucus nigra	Crataegus monogina
Taille adulte : 3 m Période de floraison : mars-avril	Taille adulte : 4 m Période de floraison : mars, avril	Taille adulte : 10 m Période de floraison : mai	Taille adulte : 6 m Période de floraison : juin Période de fructification : juillet, août	Taille adulte : 4 à 8 m Période de floraison : avril, mai Période de fructification : septembre, octobre, novembre
Amelanchier ovalis est un petit arbuste feu et dégage à l'écorce claire et aux troncs multiples. Les fleurs sont mellifères, rectangulaires et agréablement parfumées. Elles s'épanouissent au printemps en même temps que le feuillage. Les fruits des amelanchiers sont jaunes, acidrés et leur saveur rappelle celle des myrtilles.	Une multitude de fleurs en coupe blanche apparaissent avant les feuilles. Elles sont suivies en fin d'été de fruits bleu noir, prunoux, comestibles après les premières gelées. La prunelle est l'arbuste idéal pour attirer les oiseaux (entre autres) à qui il offre le gîte et le couvert.	Cet arbre gracieux, à port étalé, se couvre d'une multitude de fleurs blanches, très parfumées, au printemps. Elles sont suivies en automne de petits fruits d'abord rouges, puis noirs. Bien que comestibles, ils sont très amers et acides mais les oiseaux les apprécient.	Arbuste au bois creux et tendre et à croissance rapide, les fruits et les fleurs entrent dans la fabrication de confiture ou de boissons (vin, jus, limonade). Le récolte se fait en août et septembre. Les oiseaux apprécient ses petits fruits rouges, puis noirs. C'est une essence mellifère et nectarifère qui attire nombre d'insectes.	Le Crataegus monogina ou Aubépine, un bel arbre épineux à cime arrondie, couvert au printemps de fleurs blanches très parfumées. C'est une plante médicinale aux nombreuses vertus, notamment pour calmer les palpitations cardiaques. Le fruit de l'aubépine peut servir à faire des sirops et est très apprécié des oiseaux.

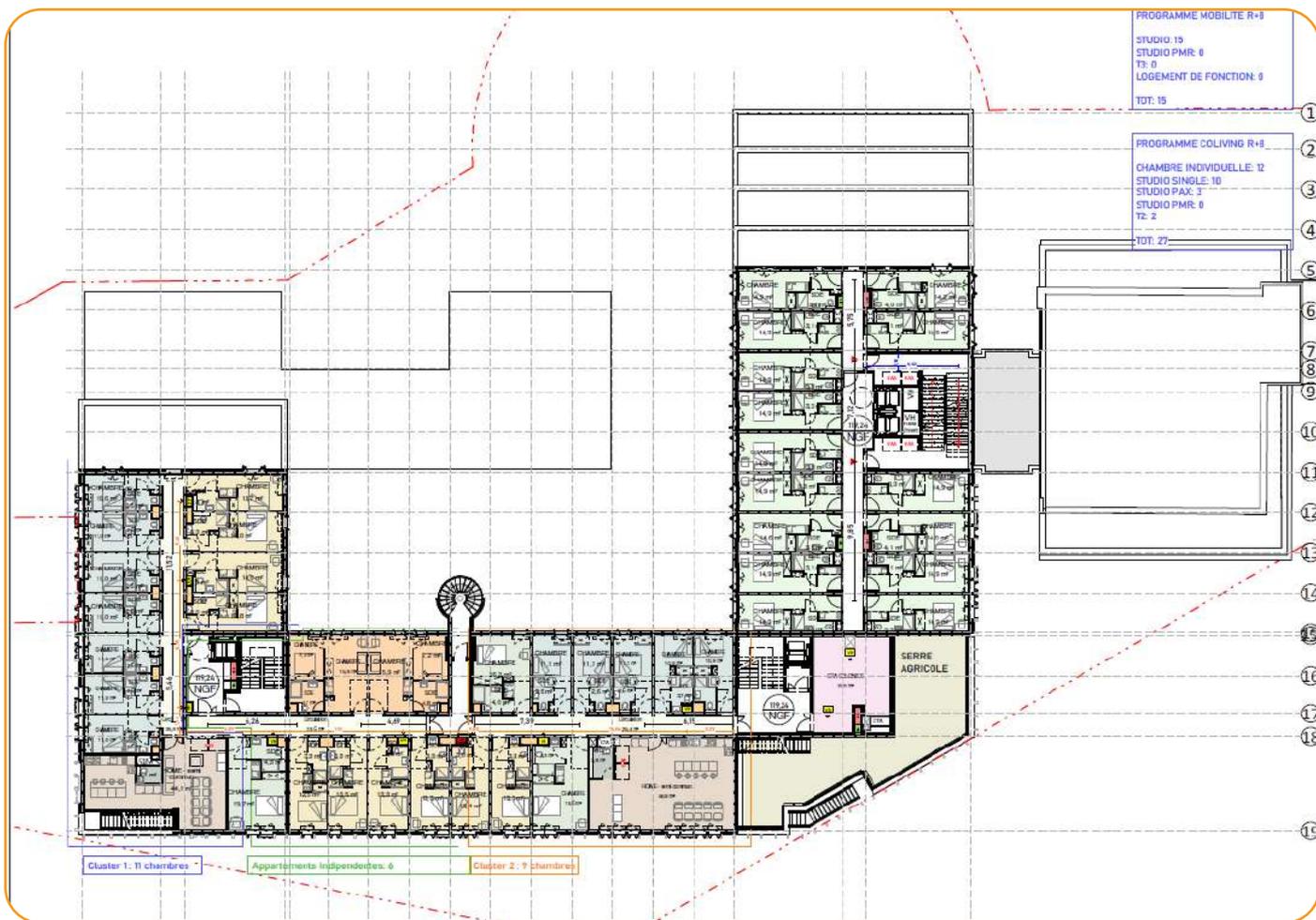
Extrait de la palette végétale (source Wald, 2023)



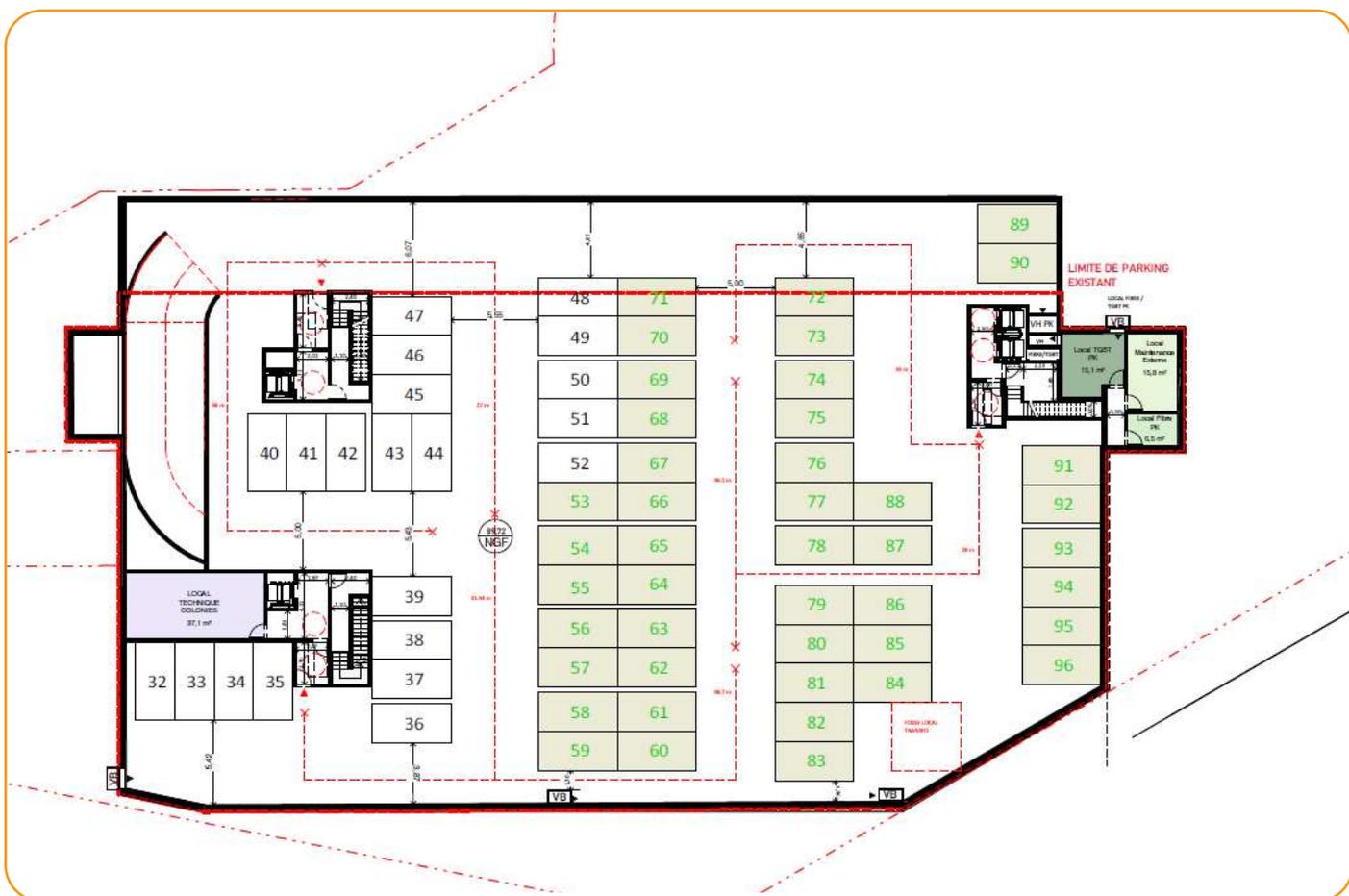
Plan du RDC (source Fresh Architecture, 2023)



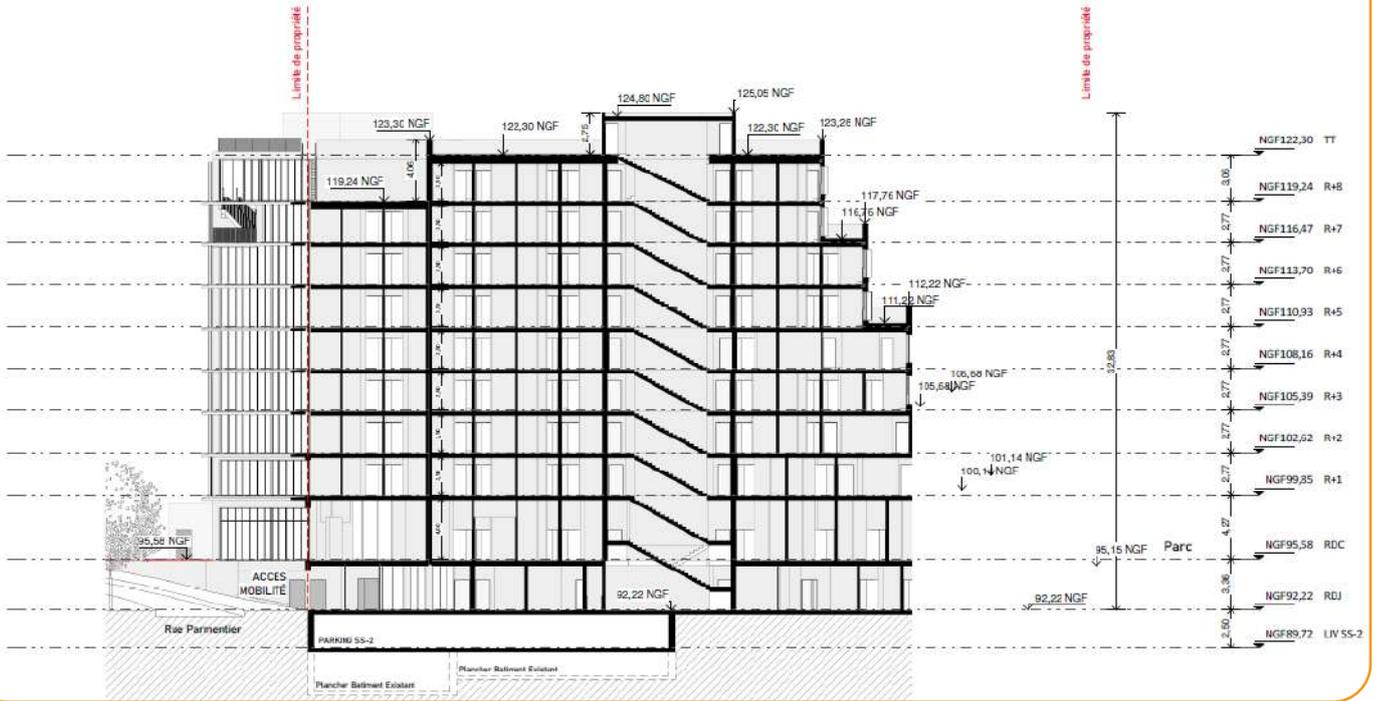
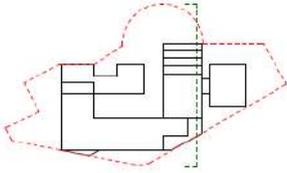
Plan des toitures (source Fresh Architecture, 2023)



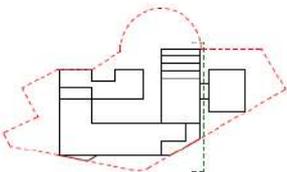
Plan R+8 (source Fresh Architecture, 2023)



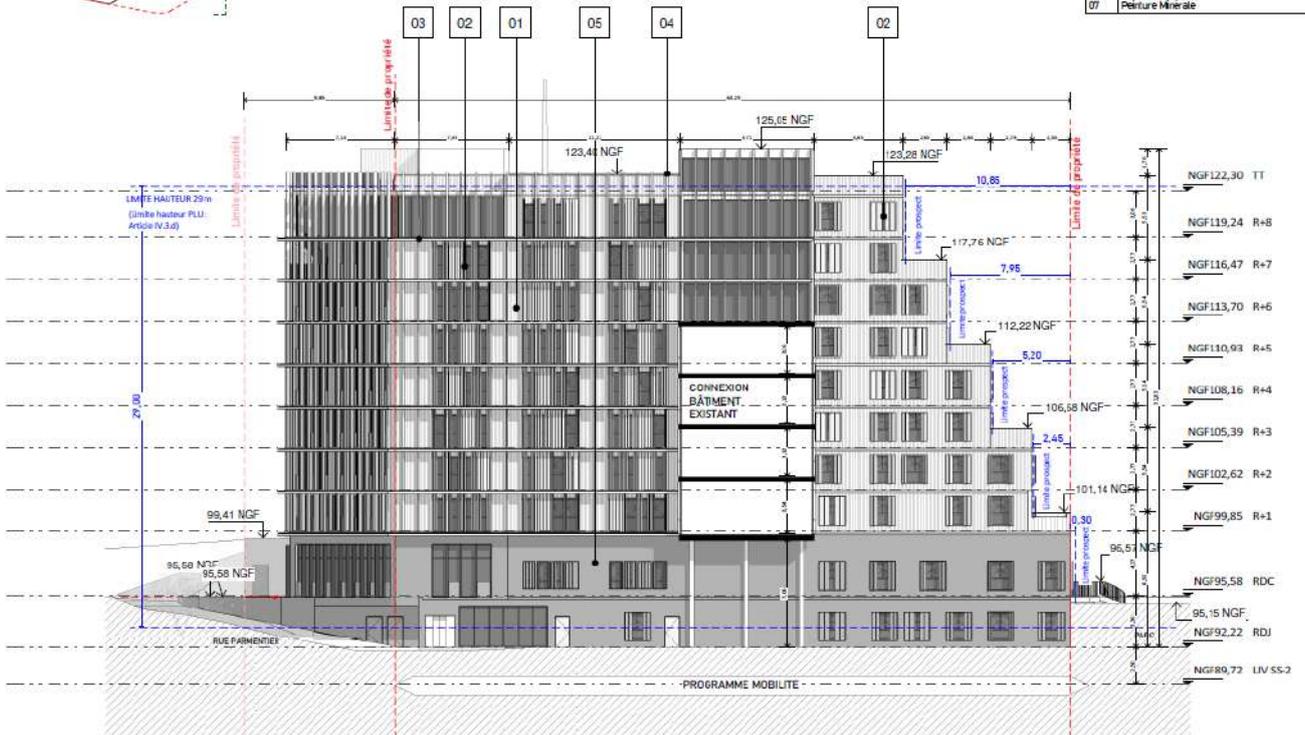
Plan du deuxième sous-sol (source Fresh Architecture, 2023)



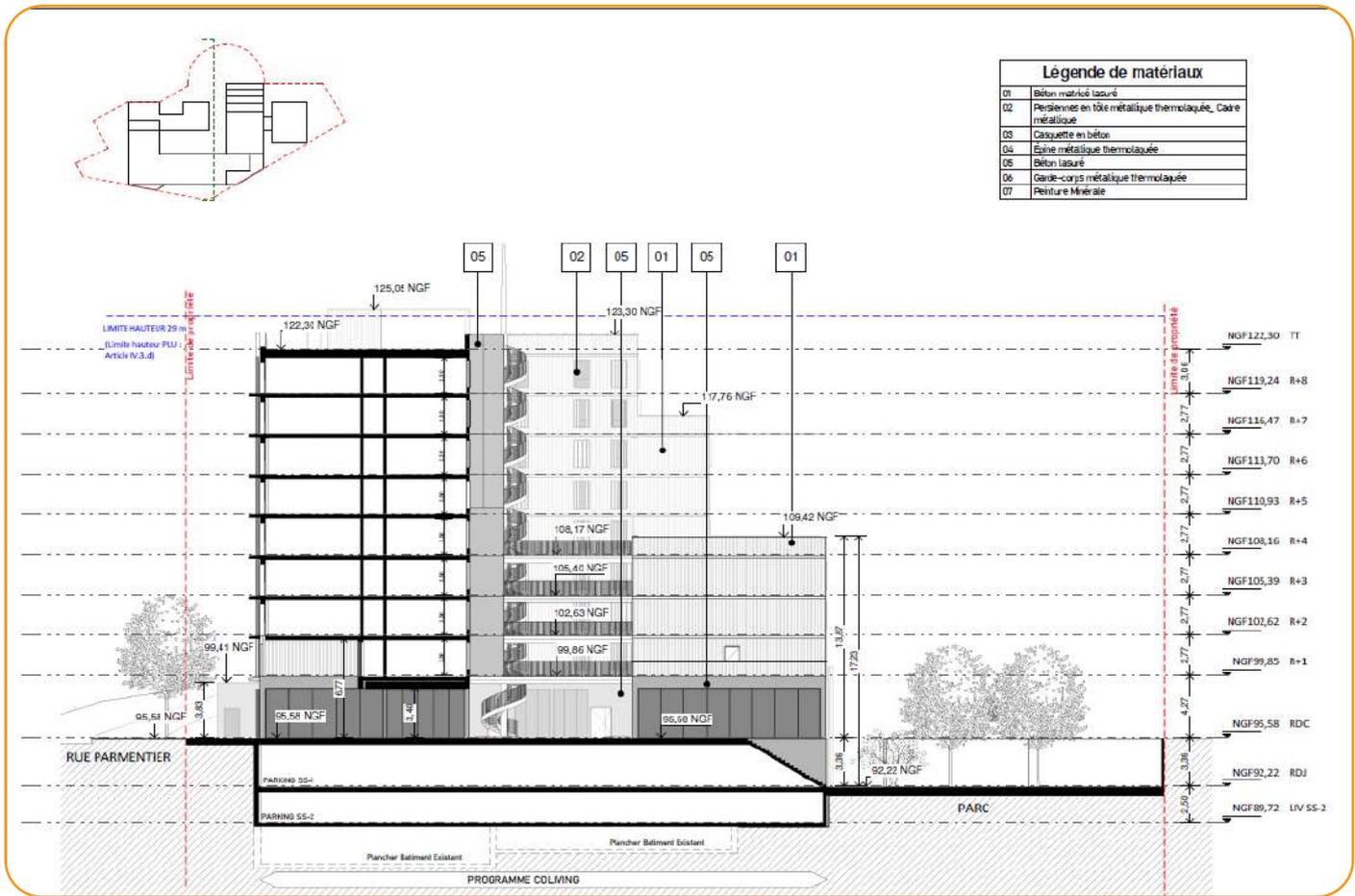
Coupe BB (source Fresh Architecture, 2023)



Légende de matériaux	
01	Béton matriçé lissé
02	Perles en tôle métallique thermolaquée. Cadre métallique
03	Casquette en béton
04	Epave métallique thermolaquée
05	Béton lissé
06	Cadre-cornue métallique thermolaquée
07	Peinture Minérale



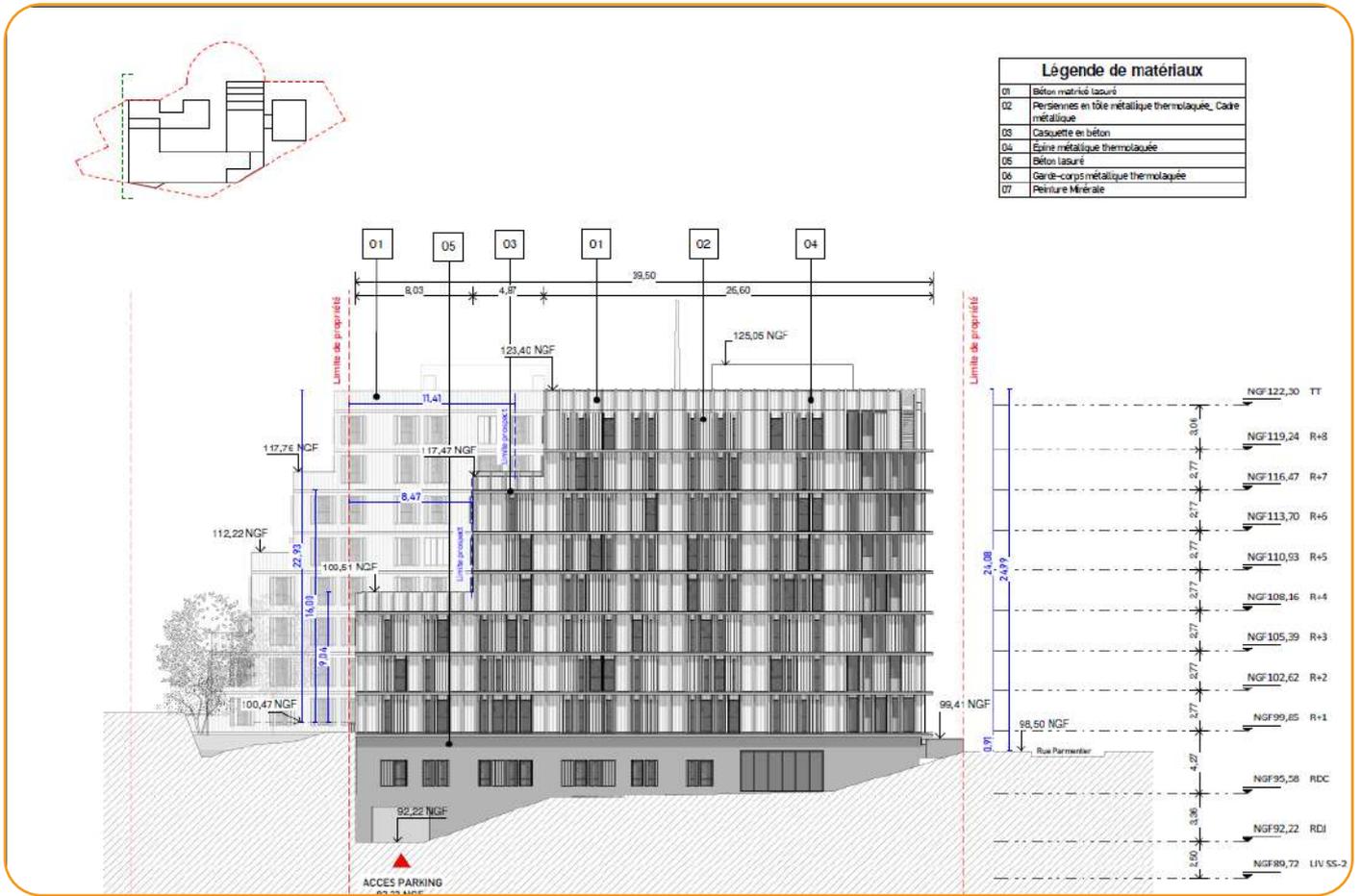
Élévation (source Fresh Architecture, 2023)



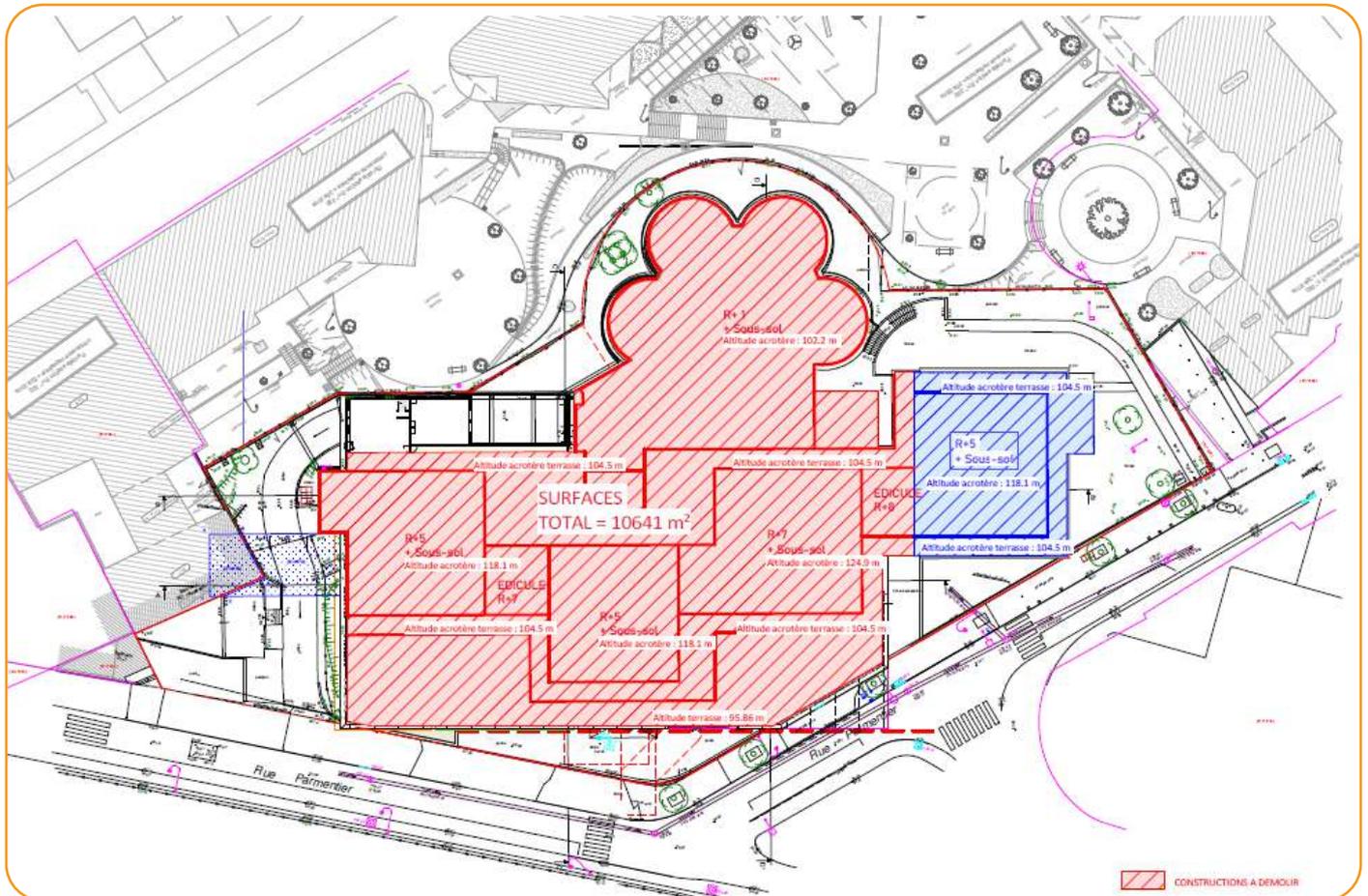
Élévation (source Fresh Architecture, 2023)



Élévation (source Fresh Architecture, 2023)

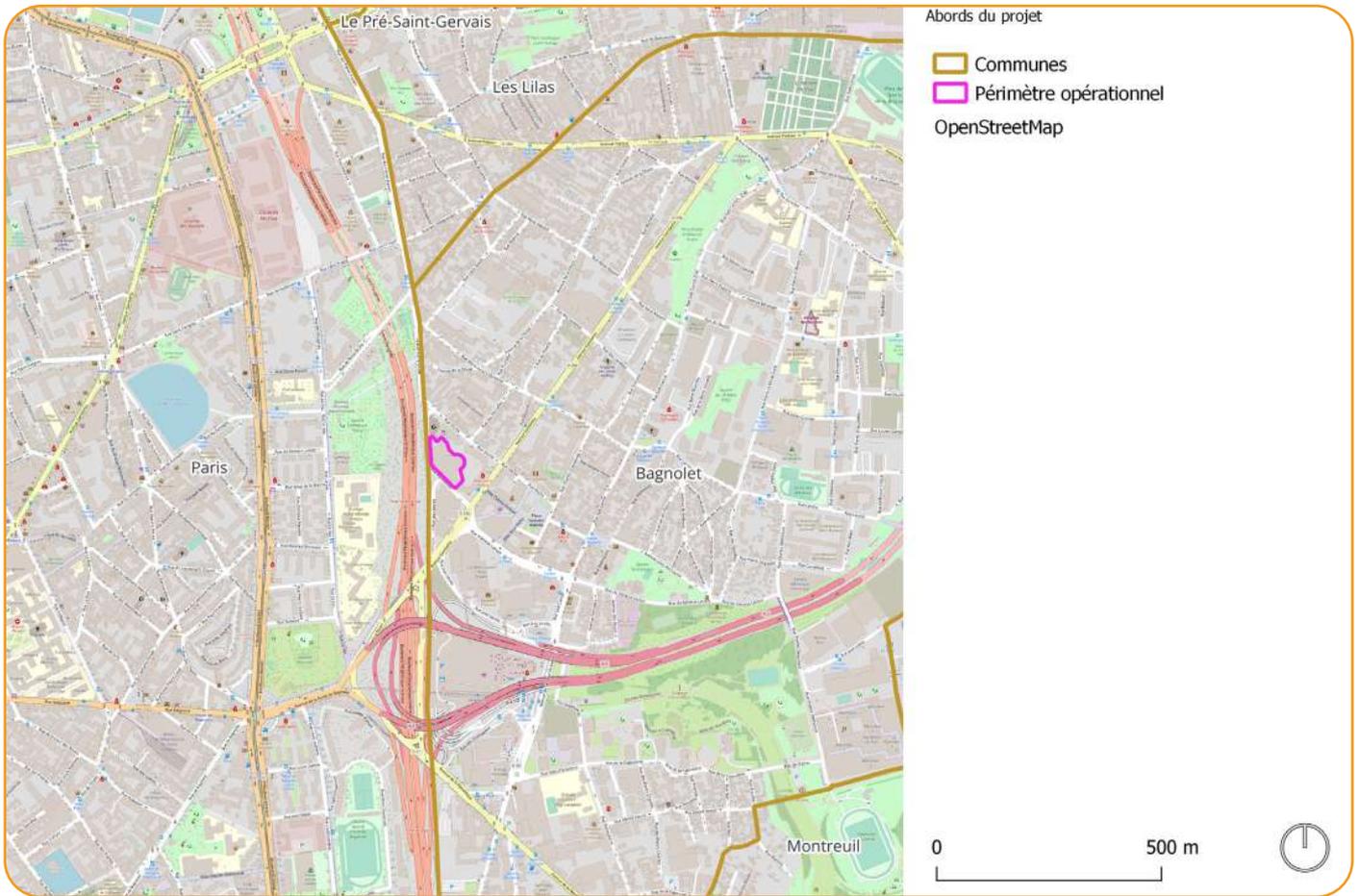


Élévation (source Fresh Architecture, 2023)



Plan masse des constructions à démolir (source Fresh Architectures, 2023)

annexe 5
Plans des abords
du projet



Le site de l'opération et ses abords (source Openstreetmap, 2022)



L'occupation des sols (source IAU Ile-de-France, 2022)

annexe 6
**Situation par rapport
au réseau Natura 2000**

Situation par rapport aux sites Natura 2000

La Zone de Protection Spéciale ZPS n°FR1112013 « Sites de la Seine-Saint-Denis »

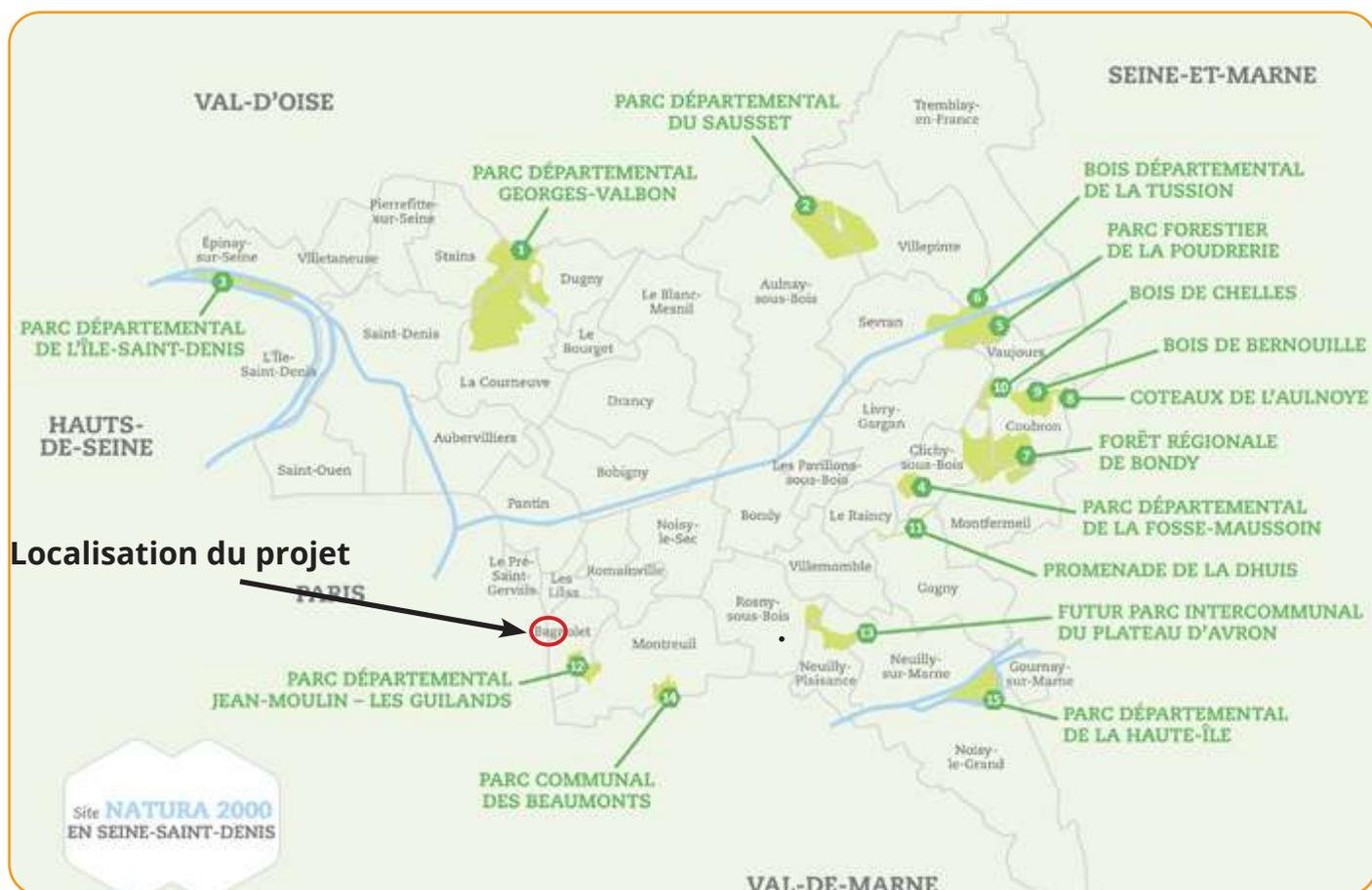
Le site Natura 2000 le plus proche est la ZPS FR1112013 - Sites de la Seine-Saint-Denis située à environ 1,5 km au sud-est du site.

Ce site Natura 2000 regroupe 15 entités différentes (parc et forêts publics), dans un contexte fortement urbanisé. Les 15 entités figurent sur la carte ci-dessous. L'entité la plus proche est le parc départemental Jean-Moulin - Les Guilands.

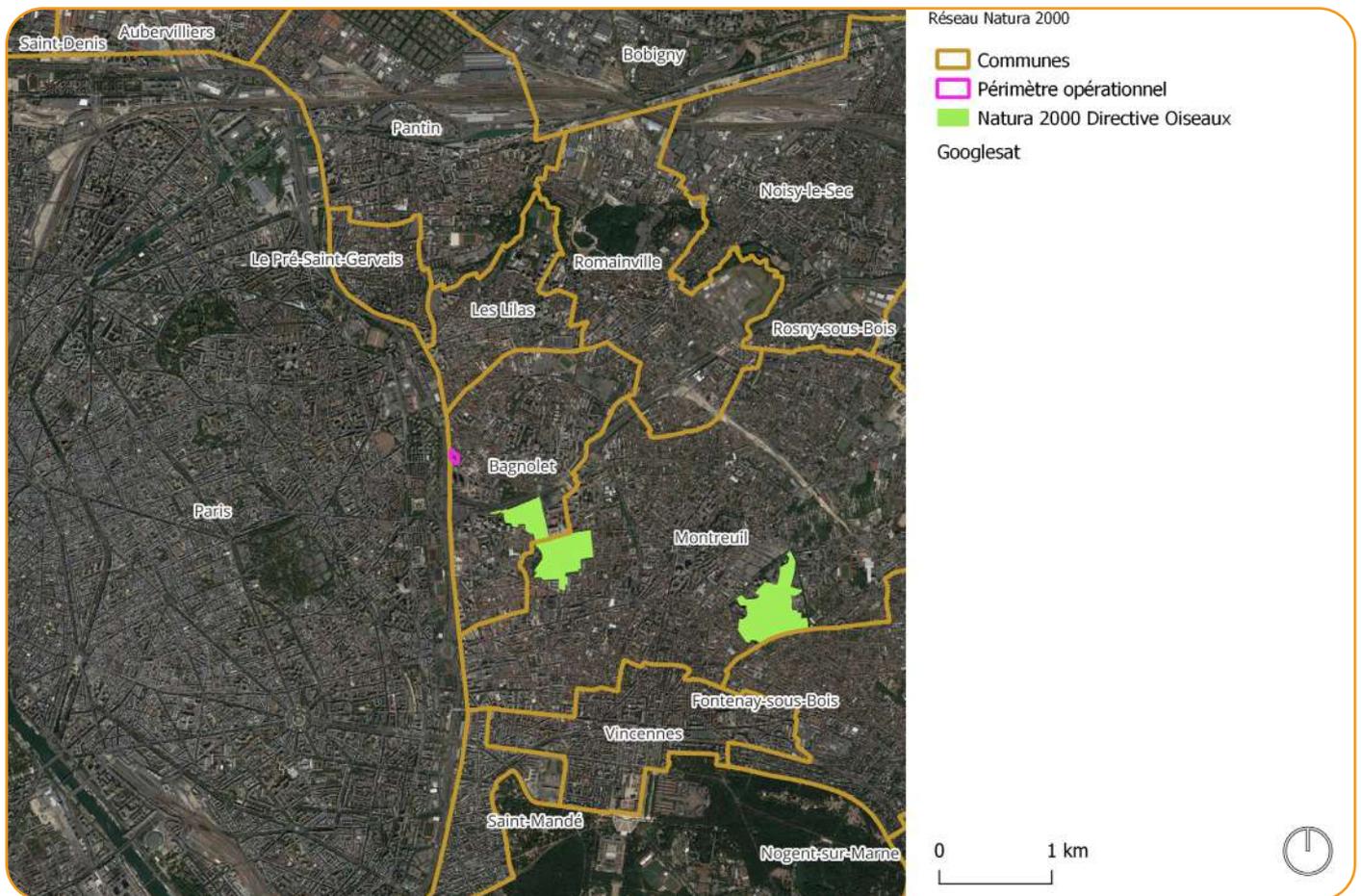
Le site fait l'objet d'un document d'objectifs (DOCOB), approuvé par arrêté préfectoral en date du 5 septembre 2011. Le DOCOB fixe les mesures de gestion à mettre en oeuvre afin de garantir la conservation des espèces ou des habitats naturels pour lesquels le site a été désigné.

Les objectifs sont les suivants :

- Poursuivre et améliorer la gestion en faveur des milieux et des espèces d'oiseaux Natura 2000.
- Favoriser une fréquentation du public en adéquation avec la conservation des espèces et de leurs habitats.
- Maîtriser les impacts des plans et projets urbains et d'aménagement, sur et à proximité du site, et améliorer la connectivité du réseau d'entités qui composent le site Natura 2000.
- Développer des actions de valorisation du site et de sensibilisation à l'environnement.



Situation de l'opération par rapport aux sites Natura 2000 (source INPN, 2018)



Situation par rapport au réseau Natura 2000 (source INPN, 2022)

Une absence d'incidences significatives sur le site Natura 2000

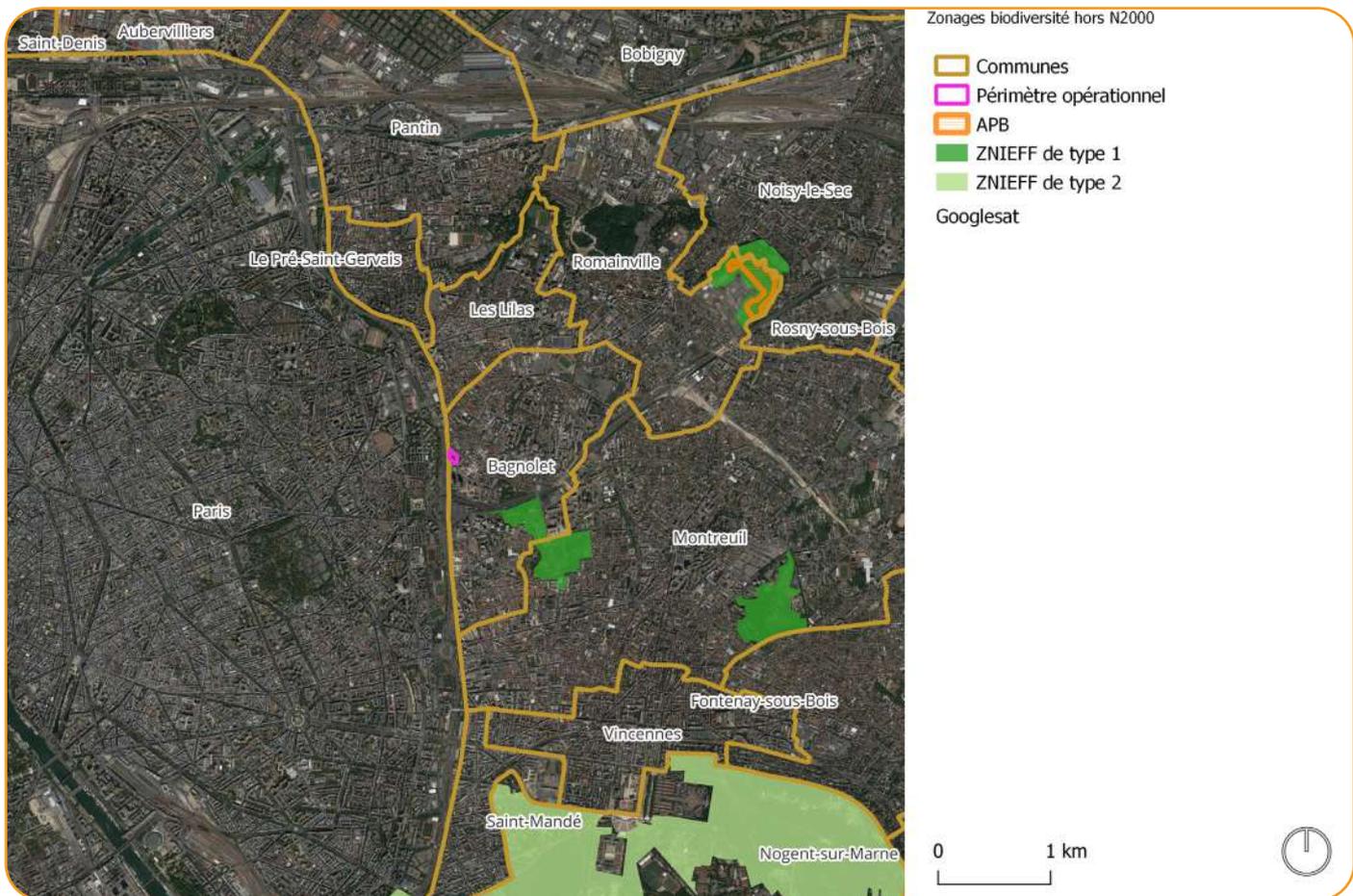
L'opération n'est pas susceptible d'avoir un impact sur un habitat ou une espèce ayant justifié la désignation du site Natura 2000.

L'emprise du projet est artificialisée (quartier industriel) et avec la présence d'une végétation très rudéralisée (friche).

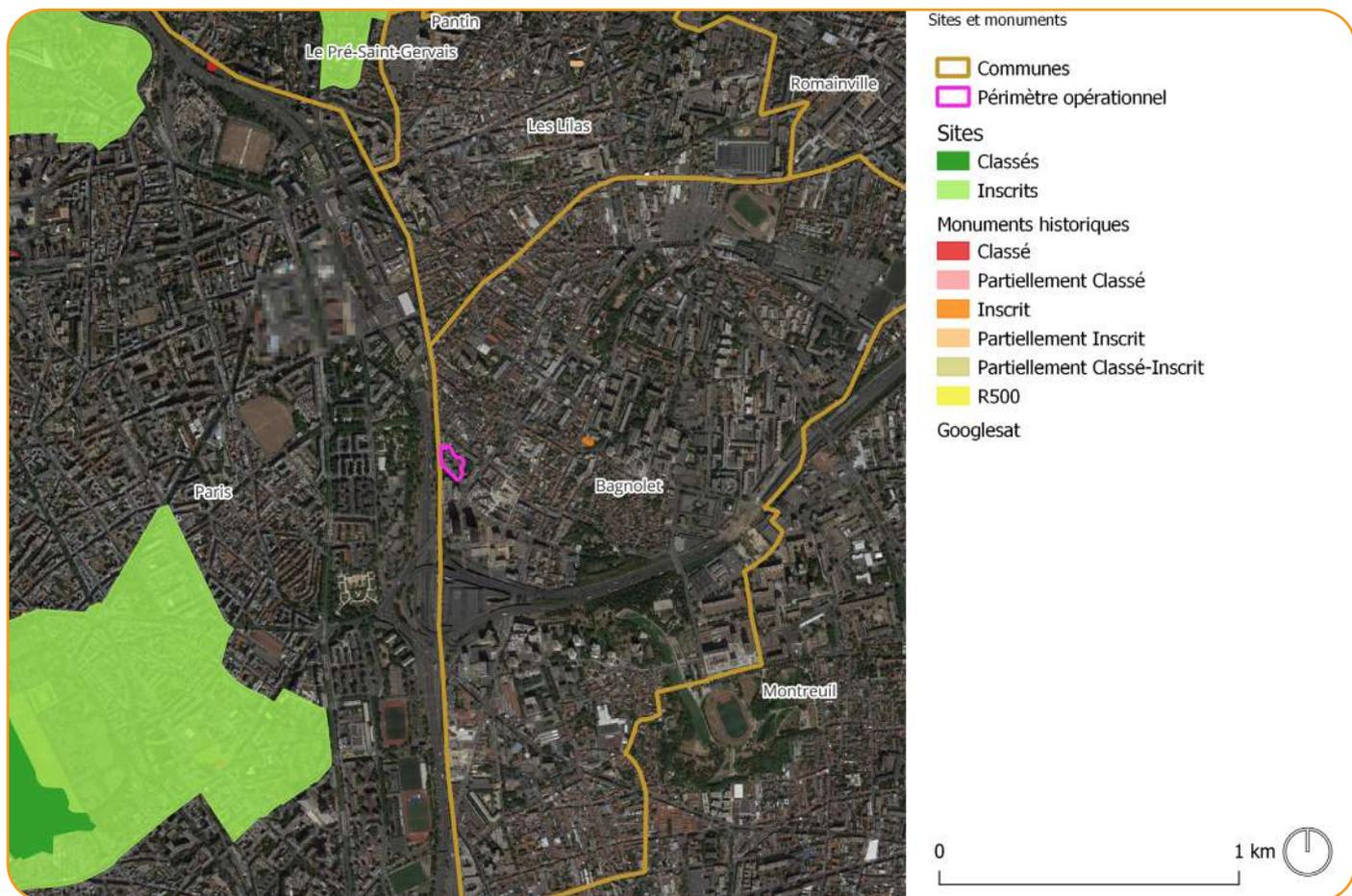
Le site est situé à proximité d'une liaison reconnue pour leur intérêt écologique en contexte urbain au SRCE. Elle relie notamment le site Natura 2000 Sites de Seine-Saint-Denis et les ZNIEFF de type 1 (Boisements et prairies du Parc des Guilands et le Parc des Beaumonts). Le projet ne remet pas en cause les liaisons vertes identifiées au SRCE notamment car il intègre dans sa programmation de nombreux espaces verts dont des boisements qui permettront l'accueil d'une faune plus variée.

annexe 7

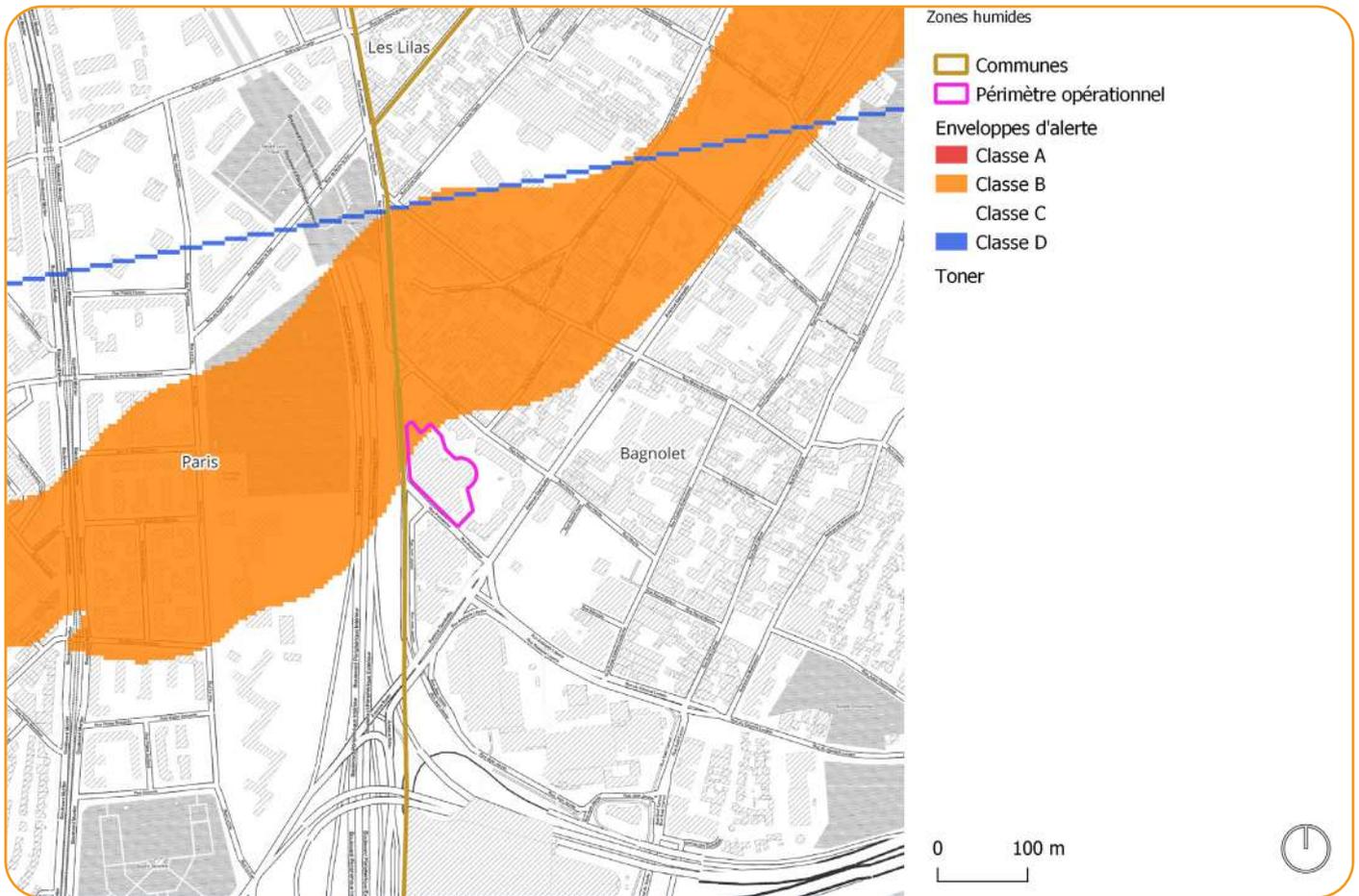
**Sensibilité environnementale
de la zone d'implantation
envisagée**



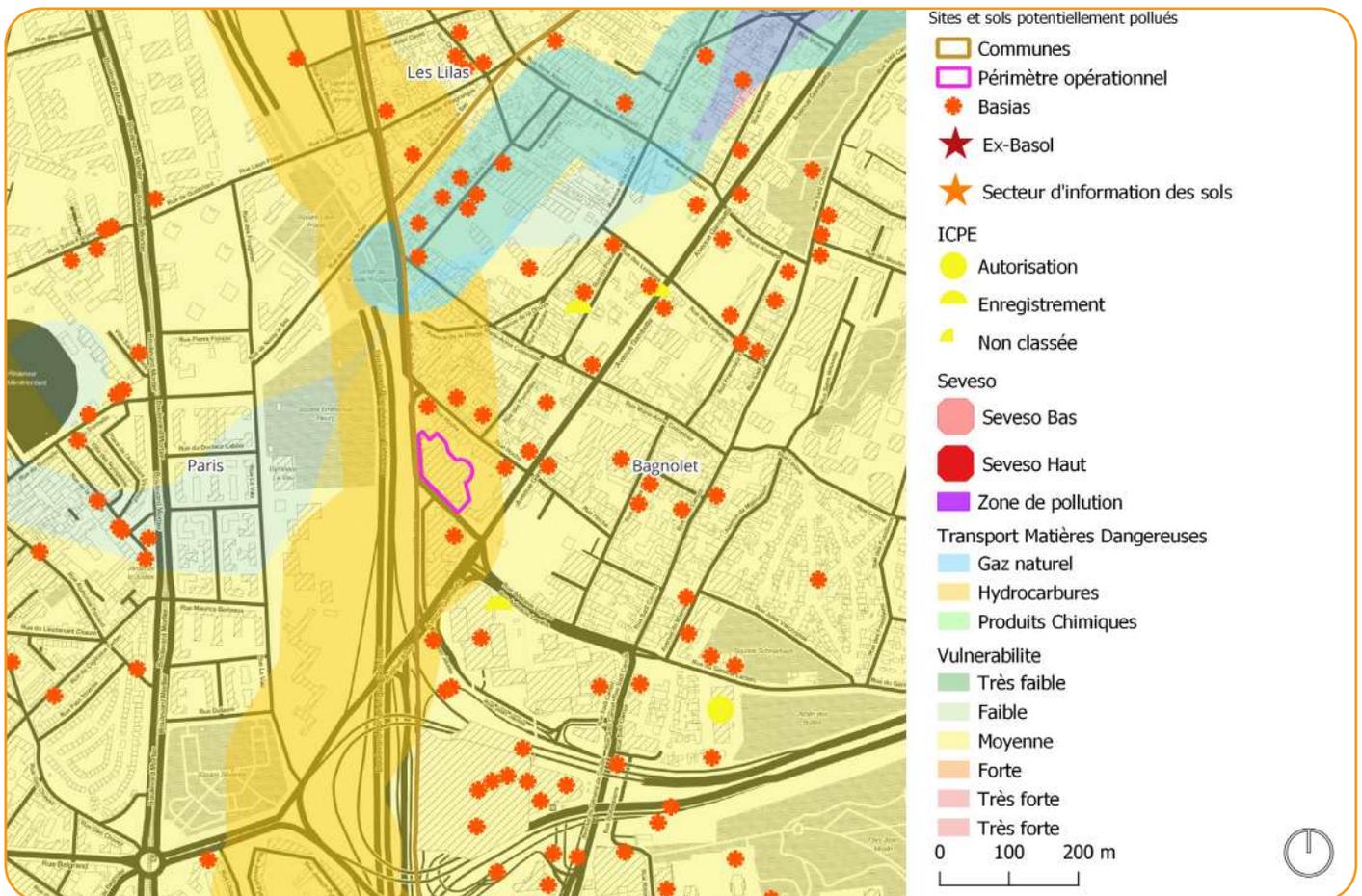
Situation par rapport aux ZNIEFF et APB (source INPN, 2022)



Situation par rapport aux sites inscrits et classés (source DRIEAT Ile-de-France, 2022)

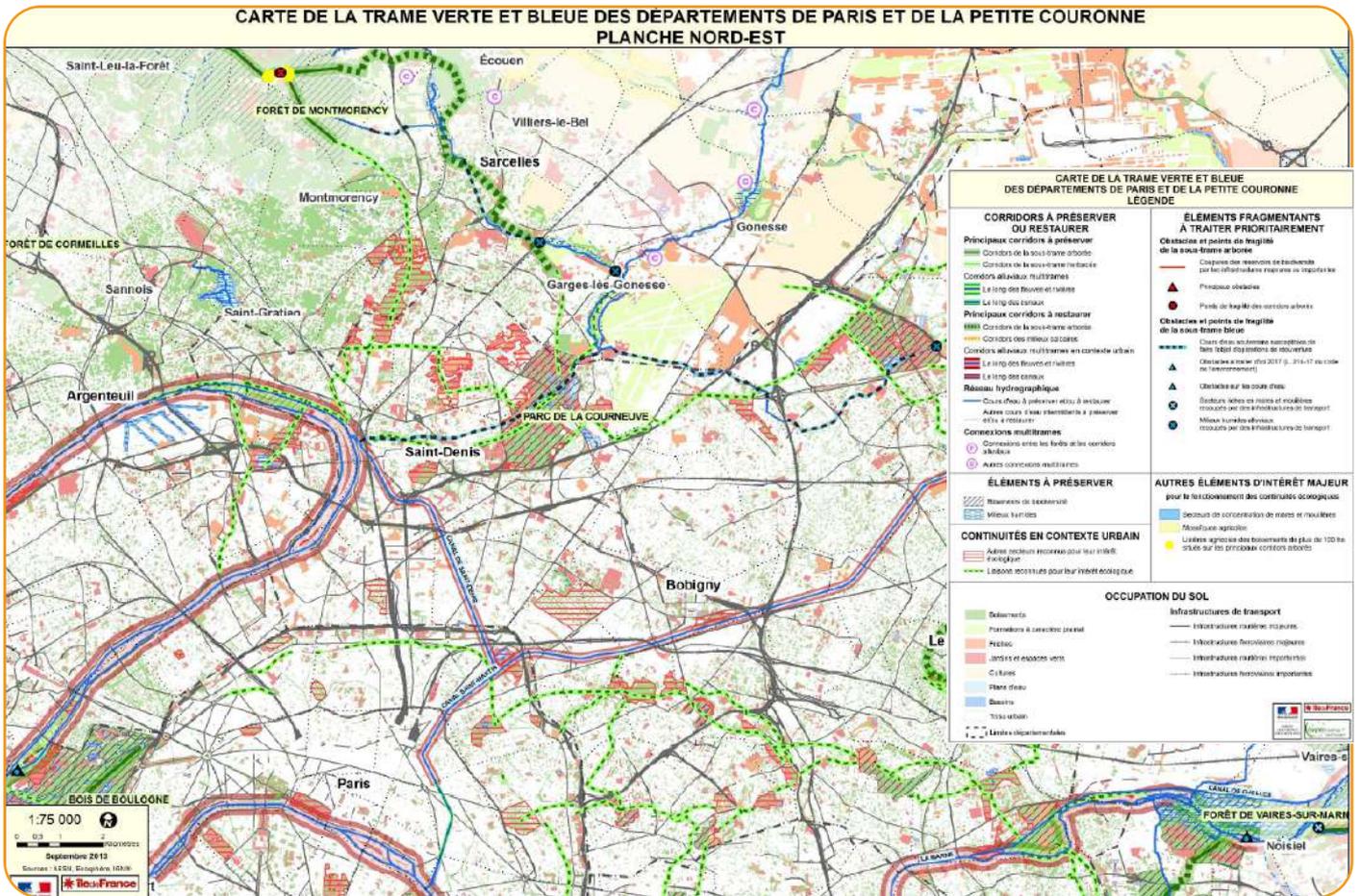


Situation en matière de zones humides (source DRIAT Ile-de-France, 2022)



Situation en matière de BASIAS et BASOL (source Infoterre, 2015)

annexe 8
Caractéristiques
de l'impact potentiel
du projet sur l'environnement
et la santé humaine



Trame verte et bleue des départements de Paris et de la petite couronne au SRCE (source Région Ile-de-France, 2013)



Cartographie des habitats (source TRANS-FAIRE, 2022)



Cartographie des espèces invasives (source TRANS-FAIRE, 2022)

CD_REF	Nom_taxon	Nom_vernaculaire	Rar_Région	Prot_Nat	Prot_Région	Cot_UICN_Nat	Cot_UICN_Région	Dir_Hab	Dét_ZNIEFF_F	Cot_FEE_Regio_n	Ar_ZH
79779	Acer platanoides L., 1753	Érable plane, Plane	CC				LC				
79914	Achillea nobilis L., 1753	Achillée noble	-				NA				
83502	Arcium minus (Hill) Bernh., 1900	Dardane à petites têtes, Dardane à petits capitules	CC				LC				
60909	Buddleja davidii Franch., 1887	Buddleja du père David, Arbre à papillon, Arbre aux papillons	C				NA				Potentielles implantées
01430	Cirsium vulgare (Savi) Ten., 1638	Cirse commun, Cirse à feuilles lancéolées, Cirse lancéolé	CCC				LC	LC			
91886	Clematis vitalba L., 1753	Clématite des haies, Herbe aux gueux	CCC				LC	LC			
92501	Cornus sanguinea L., 1753	Cornouiller sanguin, Sanguine	CCC				LC	LC			
92058	Cotoneaster franchetii Bois, 1902	Colonséaster de Franchet	-				NA				
94503	Daucus carota L., 1753	Carotte sauvage, Daucus carotte	CCC				LC	LC			
95671	Echinocloa crus-galli (L.) P.Beauv., 1812	Échinochloë Pied-de-coq, Pied-de-coq	CCC				LC	LC			
96046	Elytrigia repens (L.) Desv. ex Nevski, 1934	Chiendent commun, Chiendent rampant	CCC				LC	LC			
96749	Eriogon canadensis L., 1753	Coryze du Canada	CCC				NA				Potentielles implantées
97980	Fallopia aubertii (L.Henry) Holub, 1971	Renouée d'Aubert	-				NA				
100104	Geranium molle L., 1753	Géranium à feuilles molles	CCC				LC	LC			
100142	Geranium robertianum L., 1753	Herbe à Robert	CCC				LC	LC			
100310	Glechoma hederacea L., 1753	Lierre terrestre, Gléchome Lierre terrestre	CCC				LC	LC			
100787	Hedera helix L., 1753	Lierre grimpant, Herbe de saint Jean	CCC				LC	LC			
101210	Helminthotheca eschscholae (L.) Holub, 1973	Picride lausse Vipérine	CCC				LC	LC			
103298	Hypericum maculatum Crantz, 1763	Millepertuis maculé, Millepertuis taché	AR				LC	LC			
106575	Lonicera nitida E.H.Wilson, 1911	Chèvrefeuille	-								
112410	Parietaria judaica L., 1756	Pariétaire des murs, Pariétaire de Judée, Pariétaire diffuse	CC				LC	LC			
112467	Parthenocissus tricuspidata (Siebold & Zucc.) Planch., 1867	Vigne vierge à trois becs, Vigne-vierge tricuspidée	-				NA				
112560	Paulownia tomentosa (Thunb.) Steud., 1841	Paulownia, Arbre d'Anna Paulowna	-				NA				
115145	Populus nigra L., 1753	Peuplier commun noir, Peuplier noir	AC				LC	DD			Ar_ZH
117860	Robinia pseudoacacia L., 1753	Robinier faux-acacia, Carouge	CCC				NA				Avérées implantées
120717	Sambucus nigra L., 1753	Sureau noir, Sempécher	CCC				LC	LC			
122106	Secum album L., 1753	Orpin blanc	C				LC	LC			
122630	Senecio inaequidens DC., 1838	Sénégon sud-africain	AC				NA				Potentielles implantées
129298	Visia sativa L., 1753	Vesco cultivée, Poisette	CCC				NA	LC			

Liste de la flore observée (source TRANS-FAIRE, 2022)

Nom français	Nom scientifique	Protection nationale	Directive oiseaux	Liste rouge France Nicheur	Liste rouge IDF Nicheur	ZNIEFF / TVB
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	-	-	LC	LC	-
Goéland argenté	<i>Larus argentatus</i>	PN	-	NT	LC	-
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	-	-	LC	LC	-
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	PN	-	LC	NT	-
Mésange boréale	<i>Parus montanus</i>	PN	-	VU	CR	ZNIEFF / TVB
Perdrix rouge	<i>Alectoris rufa</i>	-	-	LC	DD	-
Pigeon biset domestique	<i>Columba livia</i>	-	-	DD	LC	-
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	PN	-	LC	LC	-

PN : protection nationale

DD : données insuffisantes

LC : préoccupation mineure

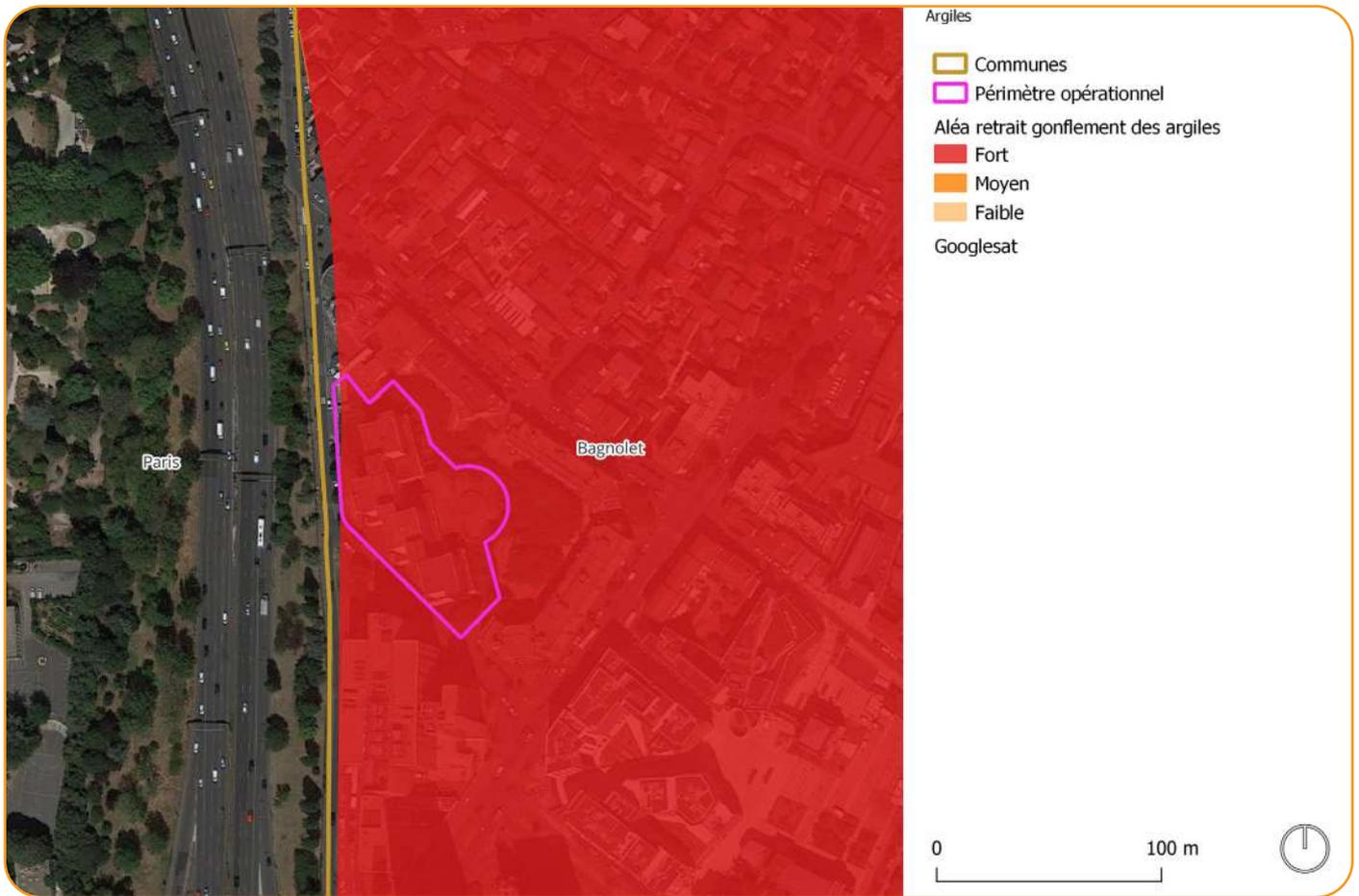
NT : quasi menacée

VU : vulnérable

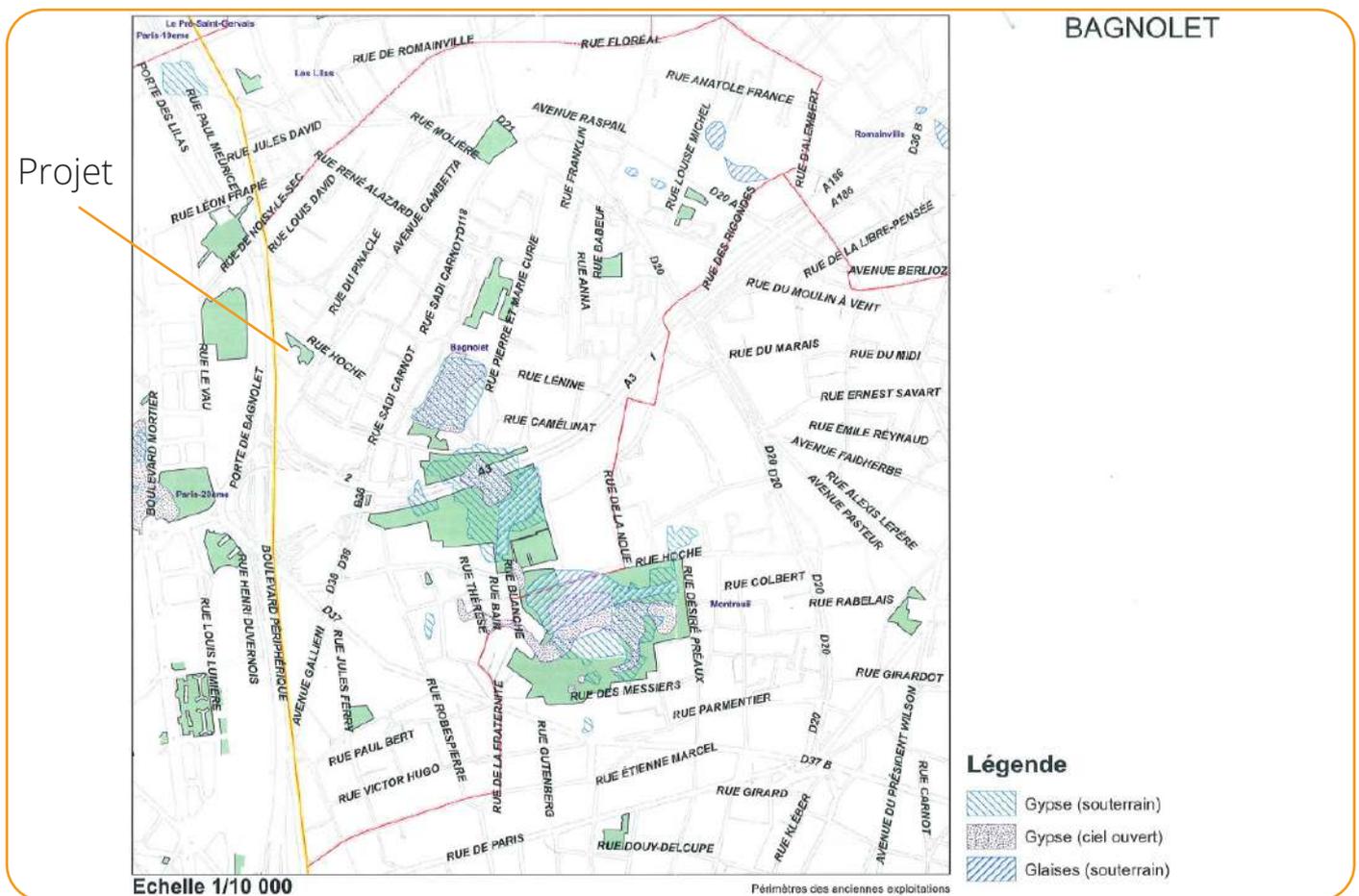
CR : en danger critique

ZNIEFF / TVB : déterminante de ZNIEFF / Trame Verte et Bleue

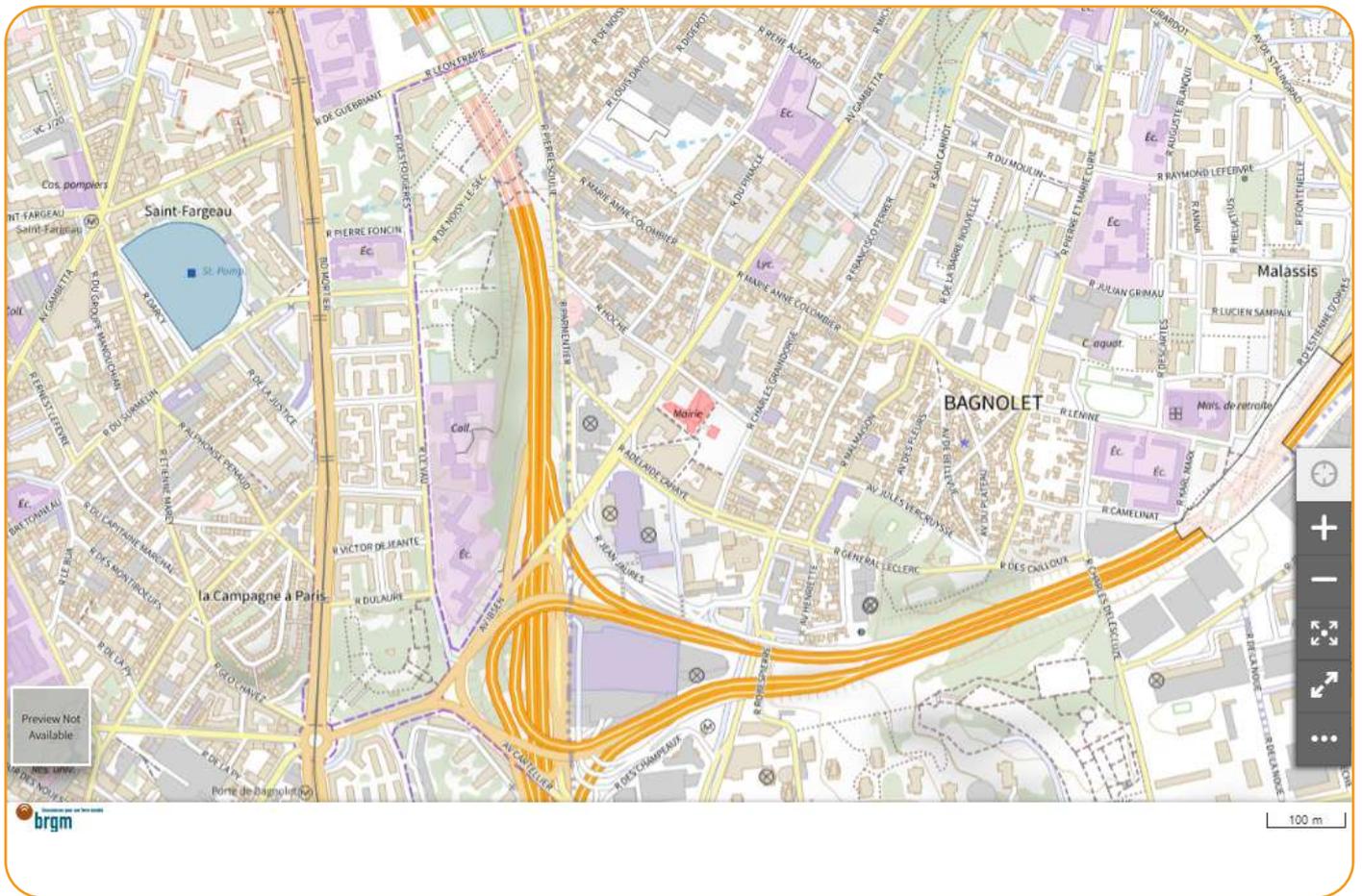
Oiseaux observés (source TRANS-FAIRE, 2022)



Situation en matière de retrait-gonflement des argiles (source Géorisques, 2018)



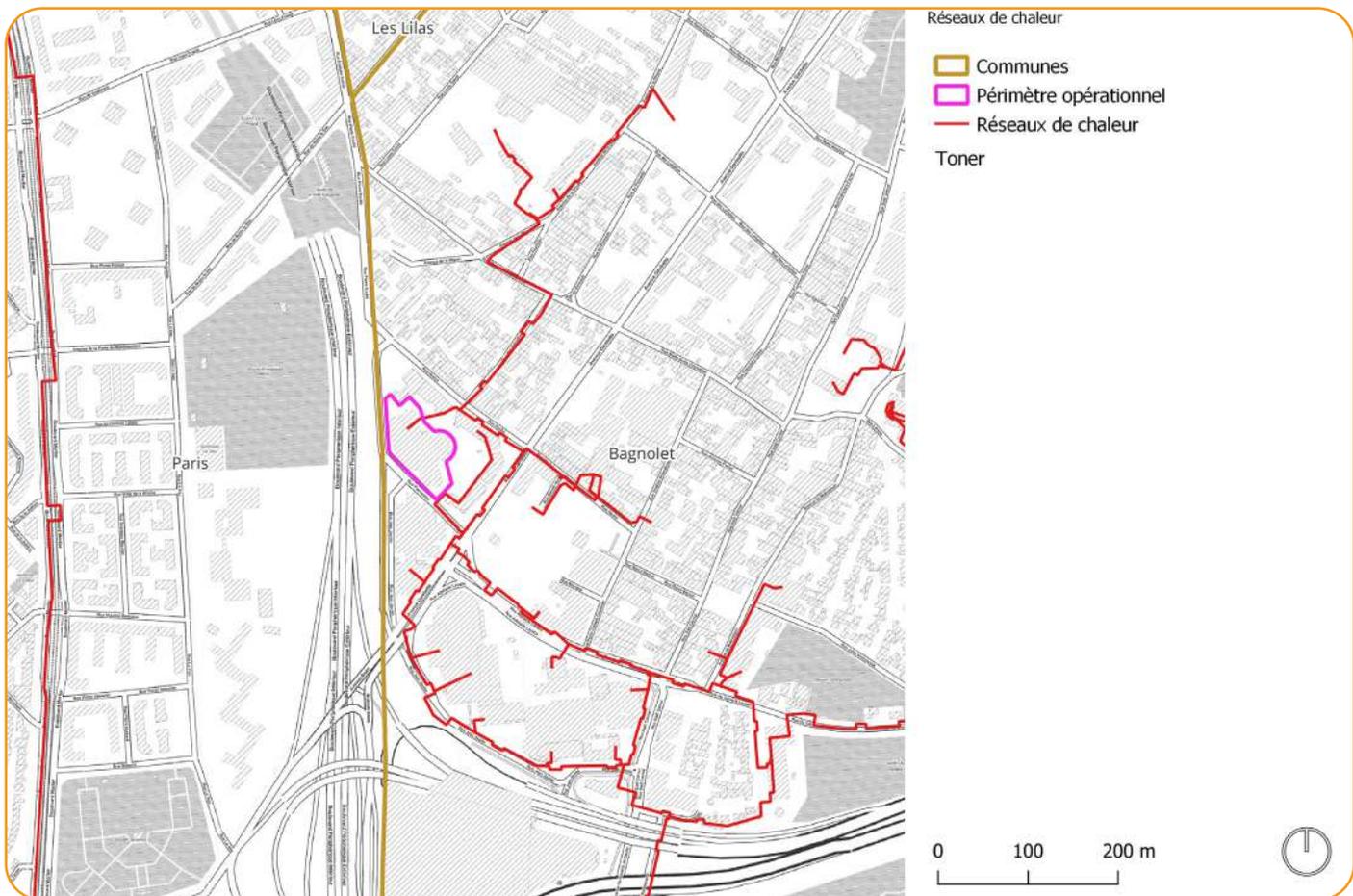
Situation en matière de gypse (source X, X)



Situation en matière de carrières (source X, X)



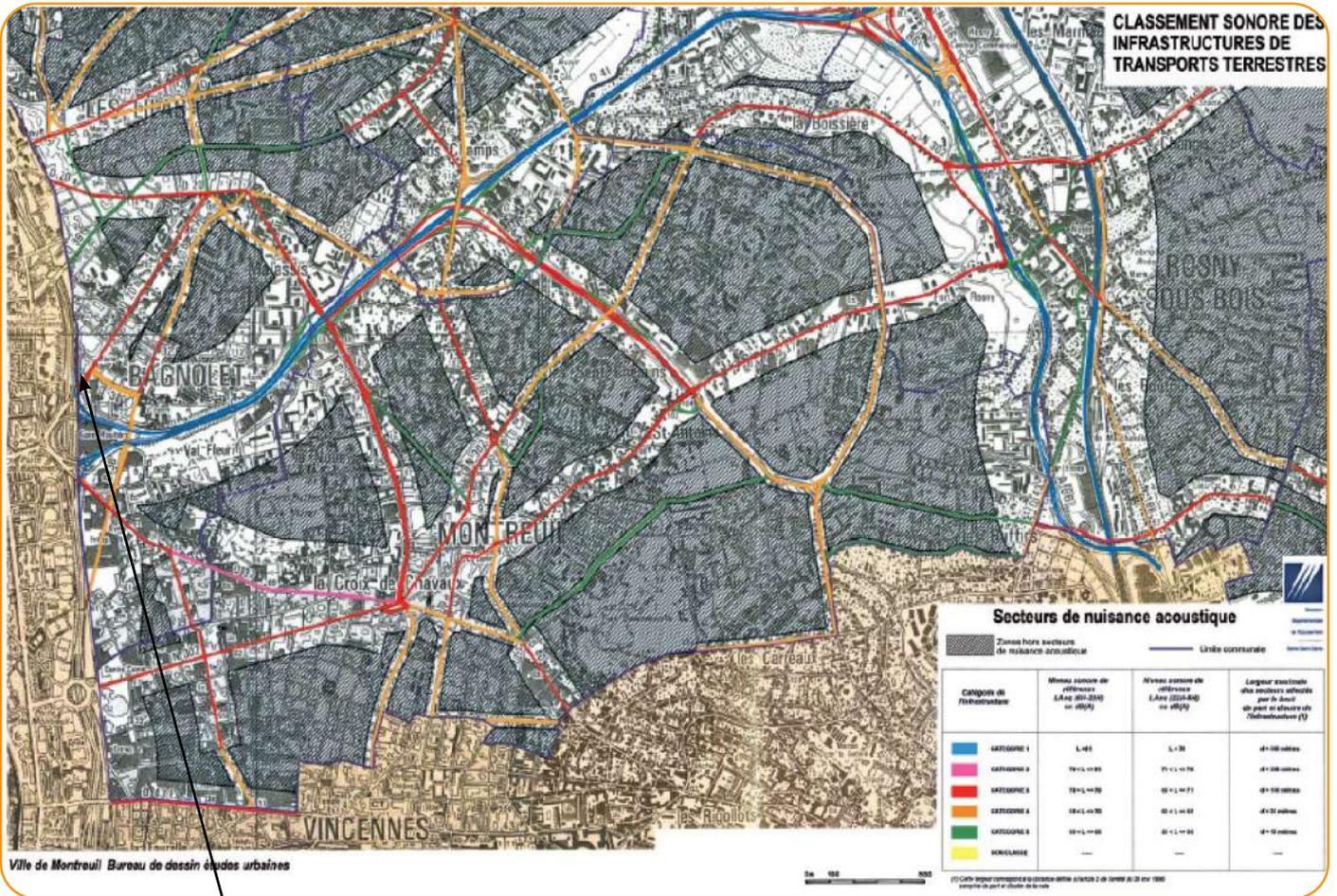
Situation en matière débordements de nappes et inondation de caves (source BRGM, 2018)



Situation par rapport aux réseaux de chaleur (source DRIEAT, 2015)



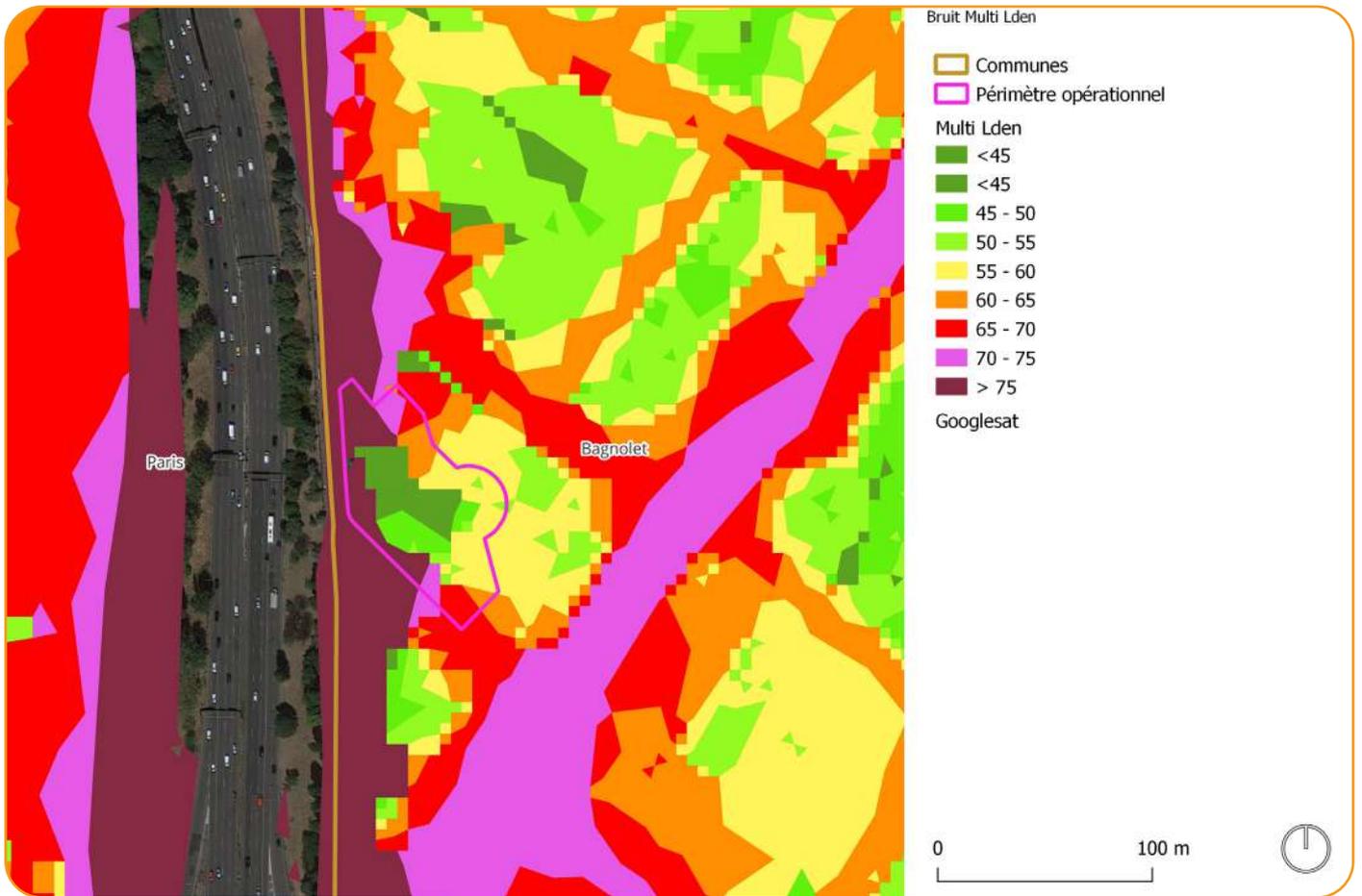
Situation par rapport aux pistes cyclables et aux transports en commun (source data.gouv, 2022)



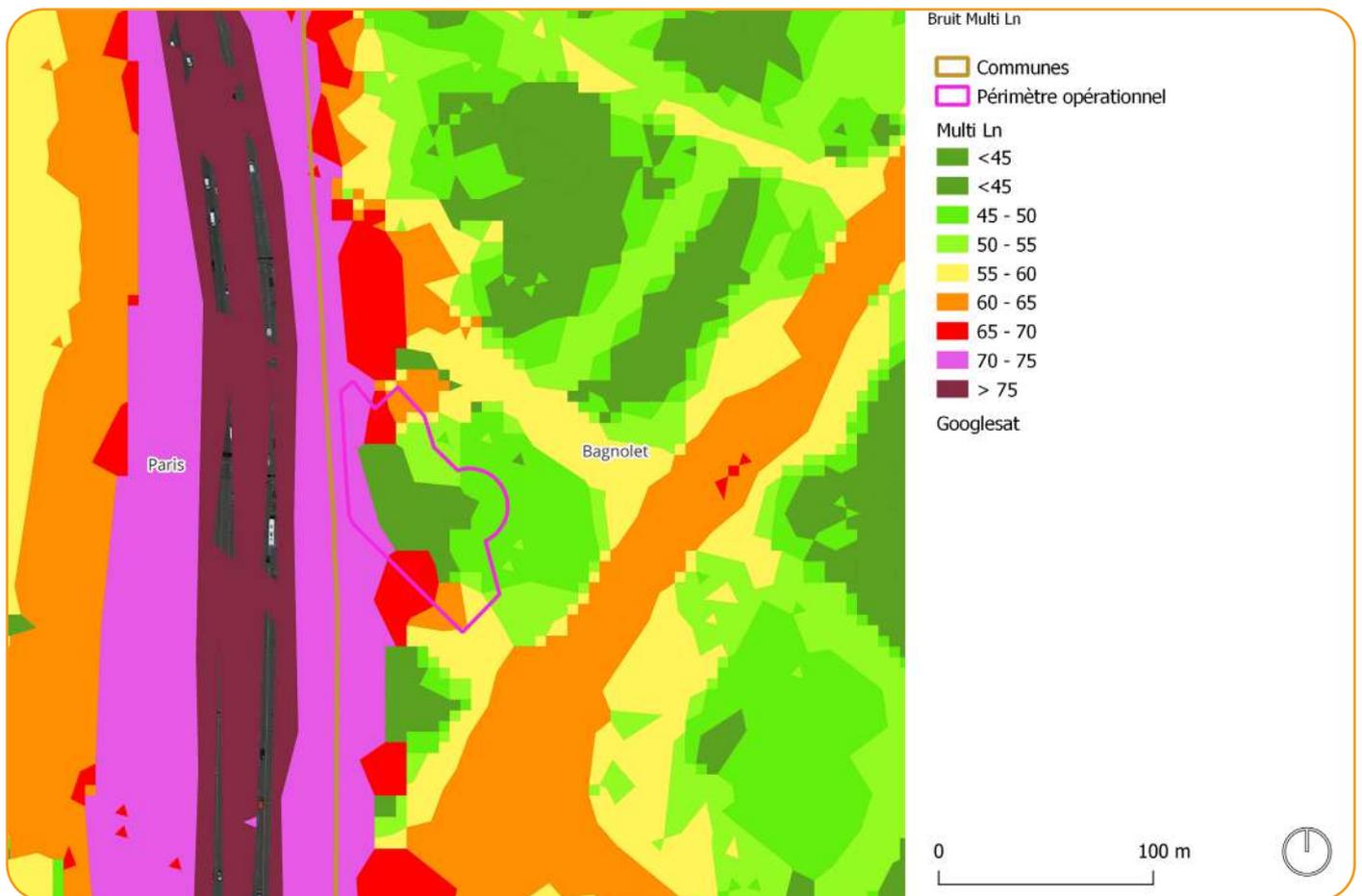
Projet



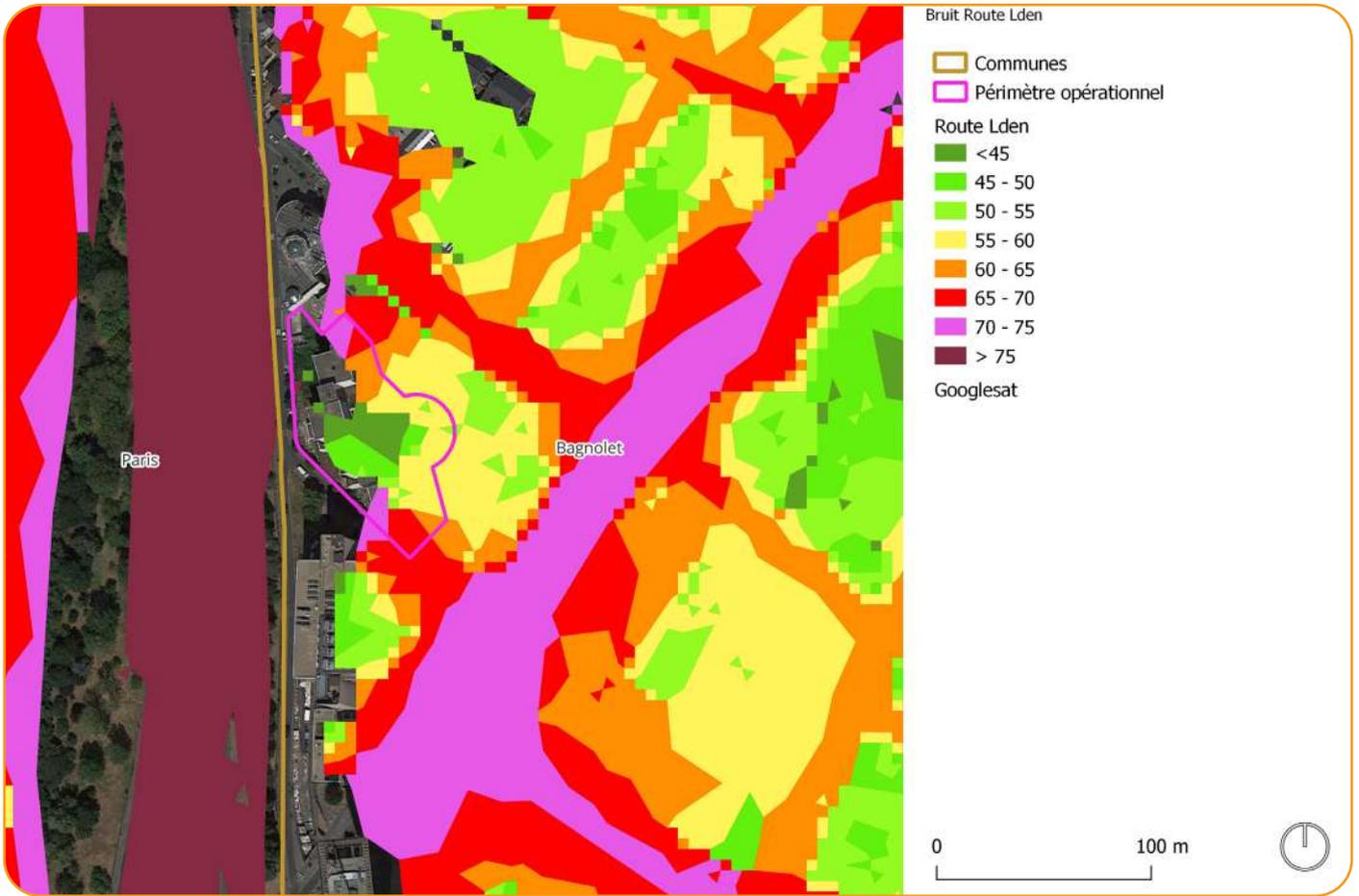
Classement sonore (source DDE, 1999)



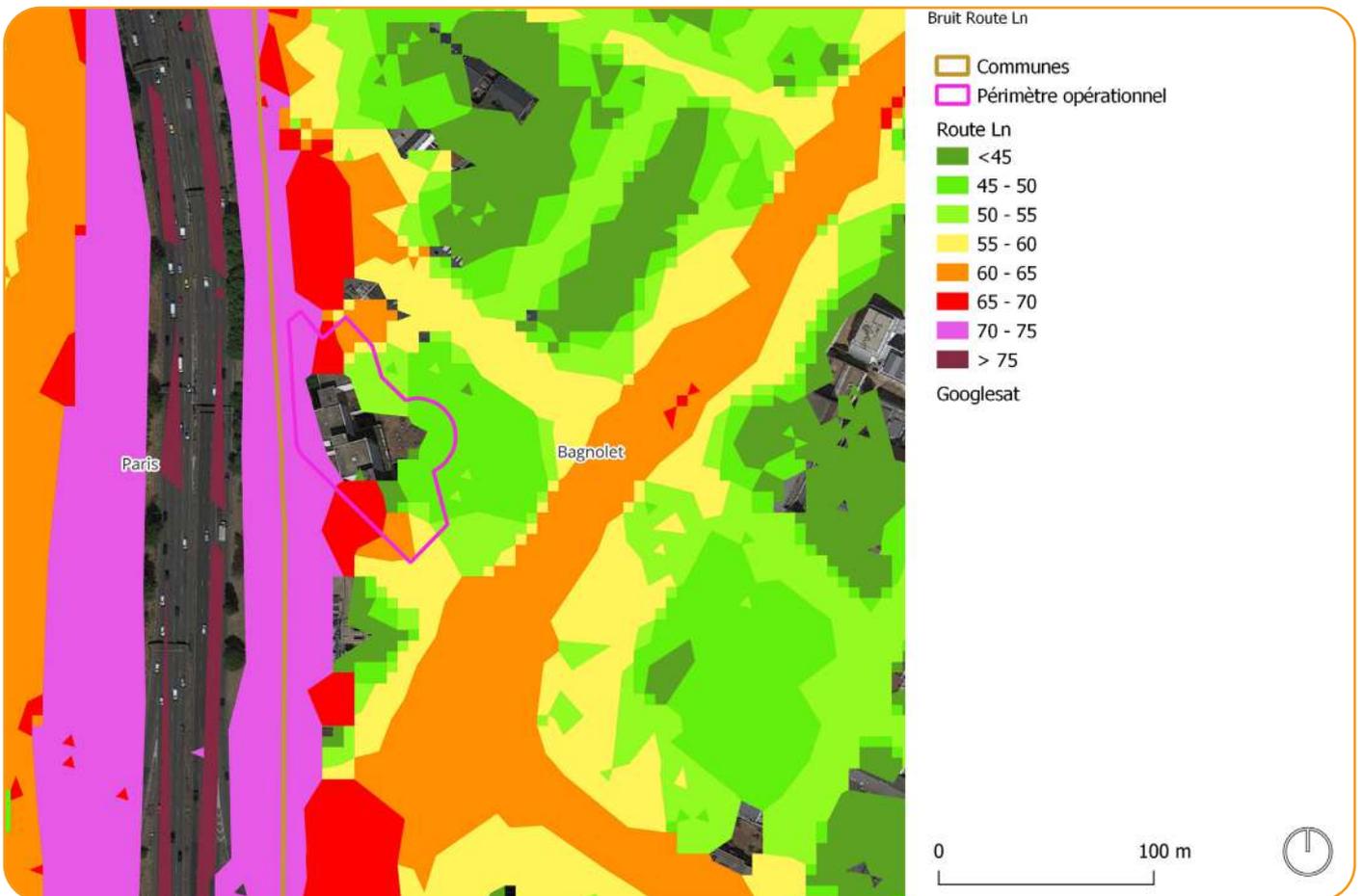
Exposition au bruit sur 24 h multibruit en Lden dB(A) (source Bruitparif, 2019)



Exposition au bruit de nuit multibruit en Ln dB(A) (source Bruitparif, 2019)

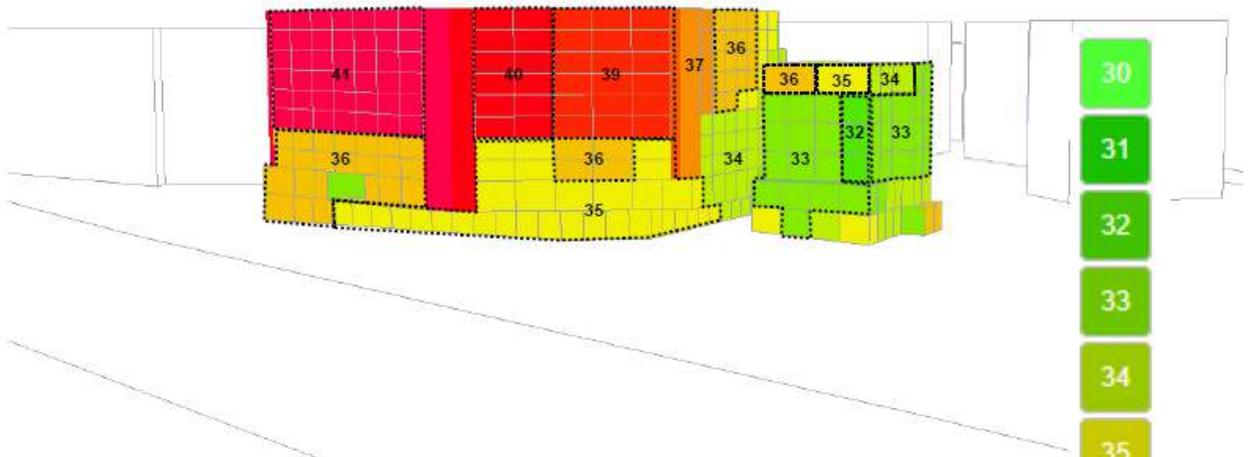


Exposition au bruit sur 24 h route en Lden dB(A) (source Bruitparif, 2019)

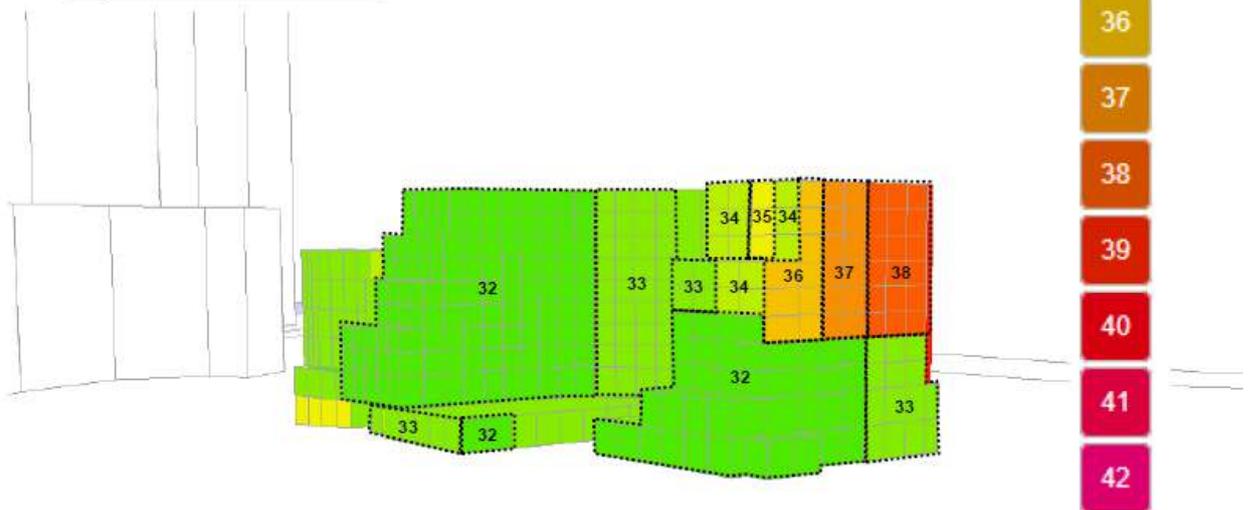


Exposition au bruit de nuit route en Ln dB(A) (source Bruitparif, 2019)

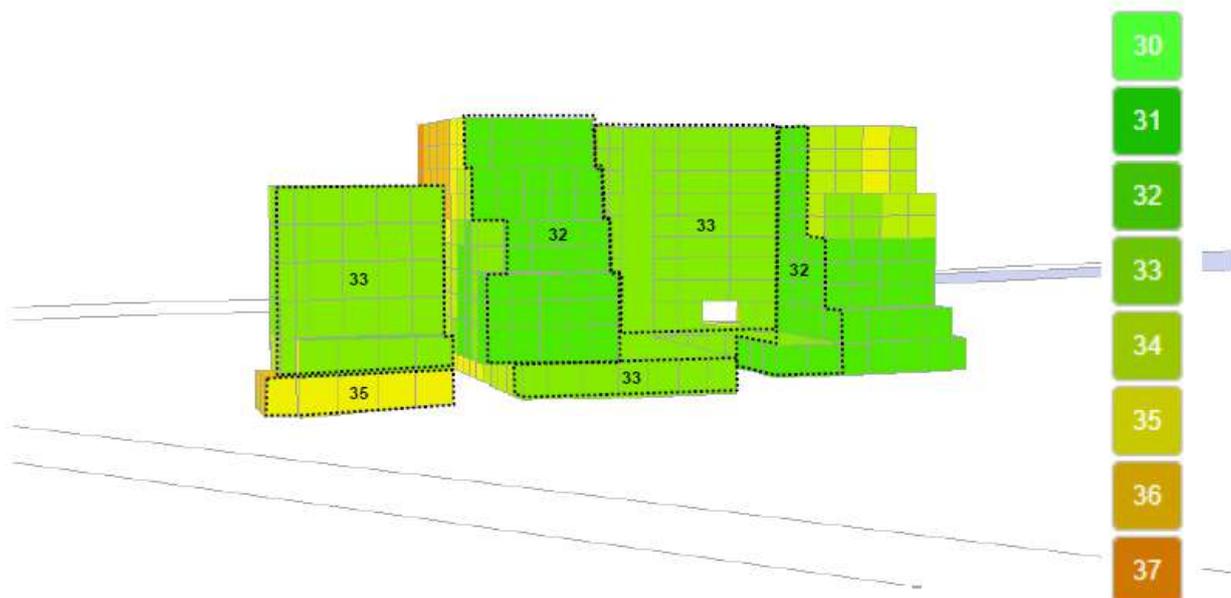
- Façades ouest côté boulevard périphérique :



- Façades nord côté D20B :



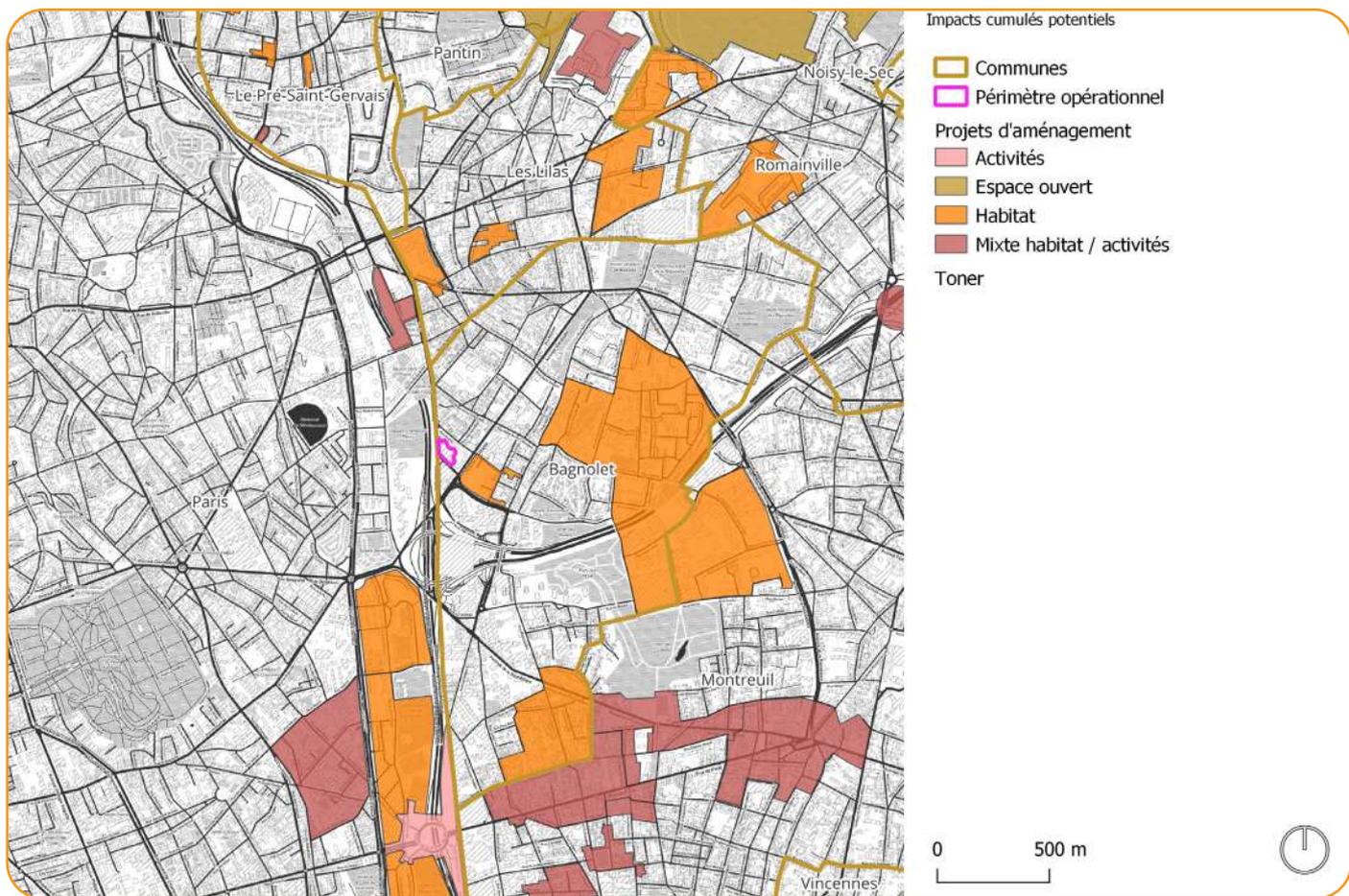
- Façades est côté D20B :



Exigences acoustiques de façade (source LASA, 2022)

annexe 9

Localisation des autres
projets connus avec lesquels
les incidences du projet sont
susceptibles d'être cumulées



Projets pouvant générer des impacts cumulés (source IAU Ile-de-France, 2022)

annexe 10
Documents
complémentaires

Liste des documents complémentaires :

- Diagnostic flash faune flore.
- Diagnostic de gestion des déchets issus de la démolition.
- Patrimoine bâti
- Etude géotechnique - Mission géotechnique G2-AVP – Phase Avant-Projet.
- Exigences acoustiques des façades.
- Charte chantier éco-responsable.
- Etude pollution.
- Gestion des eaux pluviales.

TRANS FAIRE

